

Guide pratique

2023-2024



Ensemble vivons
notre ville

Saran

{ Ensemble, vivons notre ville ! }



www.saran.fr



**Société d'expertise comptable à taille humaine,
le cabinet vous accompagne au quotidien
dans la réussite de vos projets entrepreneuriaux.**

*Nous sommes organisés
en différents pôles de compétences*

- Comptable
- Fiscal
- Juridique
- Social
- Patrimonial

Un accompagnement à tous niveaux puisque nous travaillons en interprofessionnalité avec des professionnels indépendants au sein de nos locaux : LMDC – La Maison Des Conseils pour élargir l'éventail des services proposés.

Artisans, commerçants, professionnels libéraux, quelque soit la taille de votre entité juridique (individuel ou société voire groupe de sociétés), nous avons la solution appropriée pour vous conseiller au mieux. Nous restons à votre écoute. Notre proximité saranaise, nos expertises et notre réactivité sont quelques-uns de nos atouts.

Retrouvez-nous à l'entrée de la **Zone de La Motte Pétrée,**
au **128 rue André-Charles BOULLE**

09 72 11 53 65 • www.altaireco-expertises.fr

Hâte de faire votre connaissance et ensemble, préparons demain...



ÉDITO

Mesdames, Messieurs,

C'est avec grand plaisir que nous vous adressons cette nouvelle version du Guide pratique de la commune.

Alors que de plus en plus de démarches administratives s'effectuent en ligne, nous faisons le choix de poursuivre l'édition d'un guide pratique qui permet à tout une partie de la population d'obtenir des informations sur ce que propose la commune. Les plus à l'aise avec les outils informatiques les trouveront également sur le site de la ville www.saran.fr.

Je tiens bien sûr à remercier tous les annonceurs qui, par leur contribution, ont permis la réalisation de ce guide. Vous y découvrirez un panorama complet de notre commune : sa fiche d'identité, ses associations, les professionnels de santé mais aussi tous les services municipaux.

Les services municipaux sont importants dans votre quotidien. Si depuis 20 ans le service public de proximité recule, c'est surtout parce que l'État se désengage de plus en plus. Que ce soit les agences de la CPAM, les bureaux de Poste, les Commissariats de proximité, les Trésoreries... Tous réduisent leurs horaires d'ouverture, ferment les uns après les autres, ou se regroupent soi-disant pour plus d'efficacité. Pourtant, nous en avons besoin, et tous les sondages montrent que majoritairement les Français sont très attachés au service public.

Si on ajoute à cela, les baisses des dotations de l'État qui plombent les finances communales et ont de lourdes conséquences pour les projets de la ville et les prestations municipales, c'est une véritable désertification des services publics que nous vivons.

Malgré toutes ces difficultés, à Saran nous faisons le choix de maintenir notre service public municipal de proximité. À la mairie, vous trouverez toujours porte ouverte pour vous renseigner, pour vous accompagner, pour vous écouter. Parce que nous pensons que l'humain et la proximité vaudront toujours mieux qu'un numéro vert à appeler.

Bonne lecture.

Maryvonne Hautain
Maire



**ENCART
SAS Berlioz**

BOUCHERIE DES PÂTURAGES

À CÔTÉ DES ABATTOIRS
43 rue Curembourg • Fleury-les-Aubray
02 38 83 10 31

Horaires :
Mardi, mercredi et jeudi de 8h30-12h30 et 14h30-18h30
Vendredi de 8h30-12h30 et 14h-19h
Samedi de 8h à 18h (sans interruption)

Retrouvez nos offres et colis sur
www.boucheriedespaturages.com

- le prix
- la qualité
- le service

BOUCHERS ABATTANTS

Notre Bœuf provient d'élevage de la Sarthe,
abattus à Vendômes.

Retrouvez-nous sur



www.saran.fr



@villesaran



Ville de Saran



Mairie de Saran



Conception et Réalisation **Mairie Info**
45 rue de l'Est • 92100 Boulogne-Billancourt
Tél : 01 46 05 36 36 Fax : 01 46 05 36 10
info@mairieinfo.fr • www.mairieinfo.fr
Imprimerie spéciale de Mairie Info
Dépôt légal 3^{ème} trimestre 2023

SOMMAIRE

MA VILLE | 7

Conseil municipal | Carte d'identité de Saran
Histoire et toponymie de la Ville | Démocratie locale | Vie économique
Orléans Métropole | Solidarité internationale

DÉMARCHES ET FORMALITÉS | 19



CADRE DE VIE | 37
Urbanisme - Habitat | Transports et déplacements | Environnement naturel



ENFANCE | JEUNESSE | 47

Espace famille | Petite Enfance | Scolaire | Accueil jeunesse



SOLIDARITÉ | SANTÉ SENIORS | 55

Action sociale | Logement | Handicap | Seniors | Santé



CULTURE | 65

École municipale de Musique et de Danse | Médiathèque
Galerie du château de l'Étang | Théâtre municipal de Saran
Atelier typographique | Agenda culturel Oyez !
Espace Hugues-Sellini | Boîtes à livres



SPORT | 75

Équipements sportifs municipaux | Sport municipal
Sport libre | Sport en club



ASSOCIATIONS | 81

Sportives | Santé / Solidarité | Culturelles / Loisirs | Amicales
Association de quartier | Anciens combattants
Groupe d'élus au sein du Conseil municipal

SARAN
FERMETURES

Sébastien Deboit
Vôtre artisan

Porte d'entrées, Portes de garages
Portails, Clôtures, Pergolas
Stores, Volets roulants
Fenêtres P.V.C. et ALU ...



S.A.R.L. 62, rue des Mésanges - 45770 Saran
06 66 57 45 46 - minguese@gmail.com
www.saran-fermetures.com

ACHAT - VENTE - ESTIMATION

Offerte



"L'immobilier, une passion
familiale de mère en fils"

Sylvie Tesson & Axel Villoingt-Tesson

07 85 51 35 66 - 06 26 42 59 97

Ma Ville



Conseil municipal | 8
Carte d'identité de Saran | 11
Histoire et toponymie de la Ville | 11
Démocratie locale | 13
Vie économique | 15
Orléans Métropole | 16
Solidarité internationale | 18

DÉCOUVREZ NOS GARANTIES
SANTÉ - PRÉVOYANCE - ASSURANCE



Une
complémentaire
santé qui nous
rassemble

- Service
- Proximité
- Qualité

Vos agences de proximité :

Orléans - 21 av. de Paris
Saran - 116 rue des Bergeronnettes
Montargis - 53 rue du Général Leclerc

Tél : 02 38 55 38 98



Retrouvez toutes nos coordonnées sur :
www.mutuelledefranceunie.fr

Grande
Entis
Mutuelles



Le Maire



Maryvonne Hautain
Maire
Conseillère Métropolitaine

Le Conseil municipal est l'assemblée délibérante élue, chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le Conseil municipal est élu pour 6 ans, c'est lui qui élit le Maire et les adjoints.

Retrouvez les comptes rendus des séances des conseils municipaux et les tribunes politiques sur le site internet : www.saran.fr

Les adjoints



Christian Fromentin
Adjoint Restauration,
Entretien des locaux
Vice-Président
d'Orléans Métropole



Sylvie Dubois
Adjointe Finance
Vice-Présidente de la Région
Centre-Val de Loire
Conseillère Métropolitaine



Mathieu Gallois
Adjoint Quartier, Citoyenneté,
Action sociale
Conseiller Départemental
Conseiller Métropolitain



Catherine Hamon
Adjointe Santé,
Handicap, Accessibilité



José Santiago
Adjoint Espace public,
Patrimoine, Environnement



Josette Sicault
Adjointe Petite Enfance,
Seniors



Jean-Paul Vanneau
Adjoint Culture



Aziza Chair
Adjointe Enfance, Scolaire



Fabrice Boisset
Adjoint Sport

Les Conseillers Municipaux du groupe majoritaire



Julien Badoni
Conseiller délégué
Urbanisme



Marie-Lise Laloue-Bigot
Conseillère déléguée
Restauration



Alexis Boche
Conseiller délégué
Communication



Hoirda Zaghouani
Conseillère déléguée
Relais de quartiers



François Mamet
Conseiller délégué
Finances



Philippe Dolbeault
Conseiller délégué
Patrimoine



Armelle Gelot
Conseillère déléguée
Petite Enfance



Romain Suzzarini
Conseiller délégué
Environnement



Patricia Bikondi
Conseillère déléguée
Culture



Thierry Berthelemy
Conseiller délégué
Scolaire



Gwenaëlle Boucher
Conseillère déléguée
Citoyenneté



Khaled Bouhajra
Conseiller délégué
Vie des quartiers



Marie De Carvalho
Conseillère déléguée
Action Sociale / Logement



Fanny Prévot
Conseillère déléguée Santé



Evelyne Raluy-Savoy
Conseillère déléguée
Associations culturelles

Les Conseillers Municipaux du groupe majoritaire (suite)



Olivier Renou
Conseiller délégué Sport



Nadia El Ouaroudi
Conseillère déléguée Enfance



Claude Vanthourenhout
Conseiller délégué aux Seniors

Les Conseillers Municipaux du groupe d'opposition



Gérard Vesques
Conseiller Municipal
Conseiller Métropolitain



Patricia Morin
Conseillère Municipale



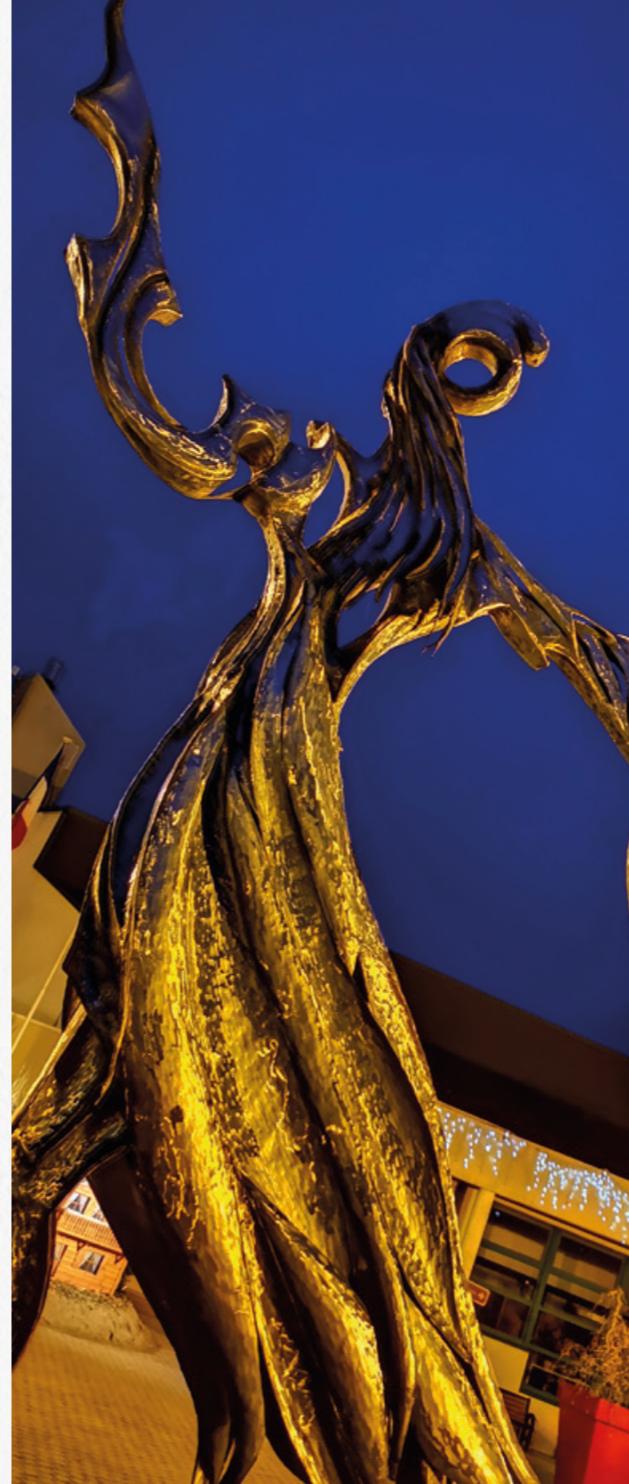
Philippe Dufour
Conseiller Municipal



Esther Sebene
Conseillère Municipale



Michel Simion
Conseiller Municipal



Carte d'identité de Saran

Superficie

19,65 km²

Nombre d'habitants

16 549

Histoire et Toponymie de la Ville

Saran est loin d'être une ville sans histoire et l'on sait de façon certaine qu'elle a connu une occupation continue du II^{ème} siècle avant J.C. jusqu'à aujourd'hui. Des vestiges mis au jour lors de divers travaux (Quatre Clés, Montjoie, Ancienne route de Chartres...) sont autant de témoignages de ce passé. Le nom de la commune a évolué au cours des siècles. De Siromagus, c'est-à-dire « long champ », dans sa forme primitive, il est devenu Serranus, Serannum, Sarannum, Sazannus ou Sarannum en latin médiéval puis Saram et Saren en vieux français.

Toponymie de la Ville

Certains noms de quartiers ou de rues ont une histoire :

- **La Médecinerie** : Lieu où les moines préparaient les plantes médicinales. C'est également un lieu où furent découverts plusieurs fours de potier, des débris de poterie et objets en fer d'époque gallo-romaine/médiévale.
- **Vilpot** : À l'origine, Vilpeau, quartier situé près de la léproserie aux Aydes. Les habitants appelaient les malades « gens à vilaine peau ».
- **Les Chimoutons** : en cet endroit auraient été parqués les moutons en provenance de la Beauce. Ils y laissaient leurs déjections.

! Retrouvez d'autres significations sur www.saran.fr/toponymie-de-la-ville

La Pression

BAR à BIÈRE RESTAURANT



Horaires d'ouverture & restauration

Lundi, Mardi, Mercredi
de 11h à 21h
(Service restauration uniquement le midi)

Judi, Vendredi
de 11h à 23h
(Service restauration midi et soir)

Samedi
de 17h à 23h
(Service restauration uniquement le soir)

14 Rue André Dessaux • 45400 FLEURY-LES-AUBRAIS

Tél. 02 38 45 24 27



Ma Ville • Démocratie Locale

Les élus saranais attachés à l'écoute et au dialogue permanent avec leurs administrés, ont choisi de mettre en place des moments d'échange et des outils pour permettre à tous de s'impliquer dans la vie de la commune.

Ces initiatives permettent aussi d'associer les citoyens aux réflexions concernant leur ville, de les accompagner dans leurs demandes et de répondre aux besoins exprimés.

- Les réunions, balades de quartiers « Parlons Saran ».
- Les réunions publiques sur les grands sujets municipaux et intercommunaux.
- Les outils numériques (Mon avis Citoyen, Facebook live).



Retrouvez les comptes rendus des conseils municipaux ainsi que l'Agenda citoyen (élections, réunions avec les élus, consultations...) sur le site internet : www.saran.fr



Facebook live

Parlons Saran

Échangez régulièrement et en direct avec les élus saranais lors des « Parlons Saran » en Facebook live.

Rendez-vous sur la page Facebook de la ville de Saran.

Budget participatif

En janvier 2021, la ville de Saran lançait la première édition de son budget participatif en **proposant à ses habitants d'imaginer des projets pour leur ville avec un budget total à hauteur de 100 000 €.**

Ce nouvel outil de démocratie a permis d'associer les Saranais aux décisions, afin de vivre pleinement leur citoyenneté, en décidant eux-mêmes de projets à réaliser pour améliorer le cadre et la qualité de vie de leur ville.

Après étude de la recevabilité des 43 idées collectées, les Saranais étaient invités à choisir leurs projets préférés. Suite à ce vote, 7 projets ont été plébiscités pour être désignés Lauréats. 5 ont déjà été réalisés et 2 reste encore à mettre en œuvre.

Une action concrète de co-construction de l'avenir de notre ville qui devrait être renouvelée dans le futur.



GERONDEAU au rond-point des conseils !

- Bois & dérivés
- Menuiseries
- Carrelage
- Sanitaire
- Climatisation



2123 RN 20 - 45774 Saran Cedex
Tél : 02 38 79 80 00

SMP RAVALEMENT

Tous travaux de rénovation



DEPUIS 1999

TRAVAUX EXTÉRIEURS

Ravalement, Gouttière, Maçonnerie,
Isolation, Imperméabilisation,
Couverture, Toiture

TRAVAUX INTÉRIEURS

Peinture, Papier peint, Parquet, Carrelage,
Isolation, Revêtement de sol, Faïence



31 rue de Montaran • 45400 Fleury les Aubrais
02 38 77 99 80 • smp.ravalement@wanadoo.fr

www.smpravalement.fr



Ma Ville • Vie Économique



En raison d'une **très bonne desserte routière** (A 10, RD 2020, RD 2060), le **secteur de la logistique** a naturellement choisi le territoire saranais avec la **zone Pôle 45** et son nœud routier connecté aux quatre coins de la France. En y créant la zone d'activité des **Sables de Sary** pour accueillir des PME, puis aujourd'hui la **zone artisanale de la Motte Pétrée**, le développement des petites entreprises locales se poursuit.

Pendant longtemps, l'ancien aérodrome a créé une enclave au cœur de la Ville. Le **ZAC des Portes du Loiret**, portée par le Conseil départemental, regroupe aujourd'hui **plusieurs structures de santé et voit également l'arrivée d'un quartier alliant habitat et activités économiques** essentiellement tertiaires. La municipalité y souhaiterait aussi l'implantation d'un second collège. Les liaisons entre ce secteur et le reste de la ville en fait désormais un point central du développement de Saran.

! Pour un projet d'installation à Saran,
contactez la Direction de l'Aménagement
au 02 38 80 34 56

Aujourd'hui, plus de **600 entreprises** sont installées à Saran, employant environ **13 700 salariés**.

Avec un rayonnement bien au-delà du périmètre communal, le dynamisme économique de Saran montre l'attractivité de notre ville.

La vague de décentralisation des années 1960 qui amène la BNP, la GMF ou John Deere à s'installer à Saran a joué un rôle d'essor du développement économique de la commune.

Viendra ensuite l'hypermarché Carrefour autour duquel s'est agrégé le plus dynamique centre commercial de la région. Une ampleur qui s'est renforcée avec l'ouverture de la galerie marchande puis l'extension « Cap Saran - Le Parc ».



Le marché du Bourg
les mercredis et samedis de 8h à 12h



5 place du 6 juin 1944
45058 Orléans Cedex
02 38 78 75 75
www.orleans-metropole.fr

LE SIVOM

Saran fut l'une des 12 villes à s'engager dans la coopération intercommunale en créant dès 1964 le SIVOM, avec au départ la destruction des déchets, l'assainissement, la lutte contre l'incendie et les transports urbains.

Rejoint par huit autres communes au fil des années, le SIVOM se transforme en Communauté de Communes de l'Agglomération Orléanaise (CCAO) en 1999.

La Communauté de Communes et la Communauté d'Agglomération

Avec 22 communes, la structure devient ensuite Communauté d'Agglomération aux pouvoirs plus étendus au détriment des communes.

L'abandon du droit de veto qui permettait à une commune de s'opposer à un projet prévu sur son territoire fut une perte de souveraineté pour elles, tout comme la mise en place d'une taxe professionnelle unique qui a privé la ville de Saran des recettes de son dynamisme économique.



Centre de conférence

La Communauté urbaine et la Métropole

Au 1^{er} janvier 2017, la Communauté d'Agglomération s'est transformée en Communauté urbaine et pour devenir Orléans Métropole, puis 4 mois plus tard, évolua à nouveau vers un statut de Métropole.

Cette évolution a donc obligé les communes à transférer certaines de leurs compétences à l'intercommunalité. Ainsi, l'espace public (voirie et une partie des espaces verts), la gestion de l'eau potable (voir rubrique Cadre de vie), le Plan Local d'Urbanisme et la totalité du développement économique sont désormais directement gérés par l'intercommunalité.

Pour une intercommunalité librement consentie

La commune est l'échelon adapté pour répondre aux besoins des habitants, alliant à la fois démocratie et proximité. Saran défend une coopération intercommunale de projets reposant sur le volontariat des communes, librement consentie et non imposée.

En 2020, la ville de Saran a retrouvé une vie-présidence au sein de l'exécutif d'Orléans Métropole et confirme ainsi son souhait de prendre part à la coopération intercommunale, sans pour autant renier ses éventuels points de vue critiques.

Les compétences métropolitaines

Aujourd'hui, Orléans Métropole gère les compétences suivantes (pour voir les démarches et les contacts de la Métropole, rendez-vous à la rubrique « Démarches et Formalités » p 21) :

Déplacements et mobilités

- Plan de déplacement urbain.
- Mobilités douces.
- Transports en communs (bus, tram...)

Environnement et cadre de vie

- Gestion des déchets.
- Lutte contre la pollution de l'air.
- Nuisances sonores.
- Maîtrise de l'énergie.
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations.

Habitat et politique de la ville

- Programme local de l'habitat.
- Politique du logement.
- Contrat de ville.
- Gens du voyage.

Développement économique, social et culturelle

- Zones d'activités économiques.
- Emploi.
- Commerce
- Enseignement supérieur.
- Recherche.
- Tourisme.
- Accompagnement du commerce de proximité.
- Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire.

Services d'intérêt collectif

- Assainissement.
- Eau potable.
- Crématorium.
- Contribution à la transition énergétique.
- Réseau de chaleur et de froid urbain.
- Distribution publique d'électricité et de gaz.
- Défense incendie.
- Infrastructure de charge des véhicules électriques.

Aménagement de l'espace communautaire

- Schéma de cohérence territoriale.
- Aménagement d'espaces, de voies et aire de stationnement.
- Plan local d'urbanisme métropolitain.
- Valorisation du patrimoine naturel et paysager.
- Gouvernance et aménagement des gares.



Unité de Traitement des Ordures Ménagères (UTOM)



Attachée à la solidarité internationale, la ville de Saran répond régulièrement à des appels d'urgence lorsque des populations sont victimes de catastrophes naturelles majeures. Ainsi, en mars 2023, le Conseil municipal a approuvé le versement d'une subvention exceptionnelle de 3 270 € en faveur du Secours populaire pour l'acheminement de matériel et la fourniture de marchandises suite au violent séisme qui a frappé plusieurs régions de Turquie et de Syrie.

Les années précédentes, des subventions d'un montant équivalent à 20 centimes par Saranais ont été versées pour des aides d'urgence aux sinistrés des incendies en Grèce et Algérie comme du tremblement de terre en Haïti (2021), de l'explosion du port de Beyrouth (2020), de l'ouragan Dorian (2019), du séisme dans les Célèbes (2018), du cyclone Irma dans les Antilles (2017), de l'ouragan Matthew dans les Caraïbes (2016), aux réfugiés arrivant dans le Sud-Est de l'Europe, aux victimes du séisme au Népal et du cyclone Pam au Vanuatu, en faveur d'une campagne de vaccination en Grèce (2015) et populations civiles de Gaza (2014).

En 2022, la ville de Saran s'est fortement mobilisée pour venir en aide à la population ukrainienne, victime de l'agression militaire russe.

En mars 2022, le conseil municipal a accordé deux subventions exceptionnelles de 5 000 € en faveur de la Protection civile et du Secours populaire à destination des réfugiés ukrainiens contraints de fuir leur pays et la guerre. Comme elle l'avait fait avec une famille de réfugiés syriens il y a plusieurs années, la Ville a immédiatement mis à disposition deux logements municipaux au sein du Foyer Georges-Brassens qui ont abrité pendant plus d'un an plusieurs familles ukrainiennes. Surtout, au printemps 2022, de nombreux Saranais et Saranaises ont déposé en mairie ou auprès d'associations des produits d'hygiène qui ont été acheminés notamment en Pologne pour faciliter l'accueil des réfugiés venus d'Ukraine.

La municipalité de Saran a fait le choix de ne pas instituer de jumelages formels avec des villes étrangères mais de privilégier un soutien concret et direct aux initiatives lancées dans le domaine international par les structures et associations culturelles ou sportives saranaises. Ainsi, en 2018, la Ville a soutenu la création participative « Kif-Kif » menée par le Théâtre de la Tête Noire avec des jeunes comédiens amateurs de Saran et de Sintra au Portugal.



Par ailleurs, depuis une vingtaine d'années, Saran a aidé à plusieurs reprises la ville cubaine de Bauta par le biais des associations Saran-Bauta et France-Cuba Loiret, participant ainsi au mouvement international pour la levée de l'embargo imposé à l'île par les États-Unis.

En effet, ce pays subit depuis 1962 un embargo économique, commercial et financier de la part des USA. Cet embargo illégal, renforcé par Donald Trump, est régulièrement dénoncé par l'Assemblée générale des Nations Unies.

En novembre 2022, la résolution déposée par Cuba exigeant la levée de l'embargo a recueilli l'appui de 185 pays (dont la France) contre 2 (États-Unis et Israël) et 2 abstentions (Brésil et Ukraine).

En choisissant de soutenir des initiatives en faveur de Bauta et Cuba en matière culturelle, sportive ou technique, la municipalité entend donc témoigner directement sa solidarité avec la population cubaine directement touchée par les pénuries alimentaires et de médicaments résultant de cet embargo.

Depuis 1997, des médicaments ont été envoyés à plusieurs reprises à Bauta ainsi qu'une aide financière en 2004, suite aux terribles dégâts causés dans la ville par le passage dévastateur du Cyclone Charley. En juin 2008, la Ville a décidé de participer à la hauteur de 2 000 € à un projet de l'association France-Cuba pour l'électrification solaire photovoltaïque d'un village isolé en montagne afin de lutter contre l'exode rural.

En 2009, une aide a été apportée à la rénovation d'une ferme biologique de culture de plantes médicinales, et l'année suivante, pour la reconstruction d'une école primaire de Bauta. En 2012, une subvention a été versée à la suite du passage de l'ouragan Sandy. En 2016, Saran a soutenu un projet médical bravant l'embargo, qui a permis d'équiper en matériel dentaire une école de formation et un dispensaire de la Havane.

Enfin, en juillet 2021, une subvention a été accordée pour permettre l'achat de seringues et la vaccination contre la Covid sur l'île, en sachant que Cuba a élaboré son propre vaccin.



SERVICES FUNÉRAIRES

SARAN

100 ALLÉE LÉON DELAGRANGE

02 38 42 77 03

pfg.fr

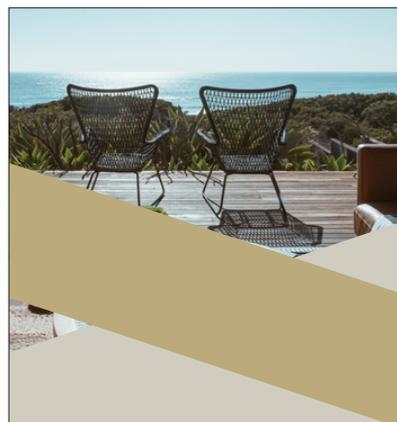


OBSÈQUES | CONTRATS OBSÈQUES | MARBRERIE



SUITE-HOME
99, Impasse des Moulins - 45770 SARAN
02 38 81 10 62
saran@suite-home.com
www.suitehome-orleans-saran.com/fr/





PRÊT IMMOBILIER

Premier achat, investissement locatif, achat d'une résidence secondaire. Obtenez les meilleures conditions pour votre crédit immobilier !

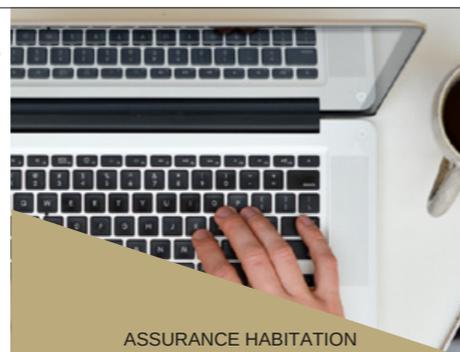


NOTRE RÔLE ?

Quel que soit votre projet, à travers une étude globale, nous recherchons les meilleures solutions auprès de nos différents partenaires bancaires et/ou assurantiels. Nous négocions les conditions et nous chargeons de toutes les démarches administratives. Vous êtes avertis de toutes les étapes de votre demande.

CRÉDIT AUTO / MOTO

Le crédit à la consommation vous permet de financer l'achat de biens de consommation (voiture, électroménager,...), de concrétiser un projet personnel (voyage, mariage, travaux), ou de mettre à votre disposition une trésorerie.



ASSURANCE HABITATION

L'assurance habitation permet de protéger le patrimoine familial.

ASSURANCE AUTO / MOTO

Cette assurance permet d'être indemnisé en cas de survenance d'un sinistre matériel ou corporel, causé aux autres mais aussi à soi-même. L'assurance auto ou moto comporte une part d'assurance obligatoire et une part facultative.

Démarches et formalités



Mairie de Saran

Place de la Liberté • 45774 Saran Cedex
02 38 80 34 00 • courrier@ville-saran.fr

Horaires

Du lundi au vendredi : 8h30-12h et 13h-16h30
Samedi : 8h30-12h



Démarches et formalités

A comme...

• Accueil d'un étranger

Si vous envisagez d'accueillir un parent ou un ami originaire d'un pays autre que les 26 États européens, vous devez remplir une attestation d'accueil. Cette démarche ne concerne que les visites privées ou familiales, inférieures à 3 mois.

• Où s'adresser ?

Action sociale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 20 / 34 04 • ccas@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Extrait d'acte d'état civil

Possibilité de faire vos demandes en ligne via le téléservice
www.service-public.fr

• Animal errant

Pour signaler un animal errant, vous pouvez prévenir les policiers municipaux qui se chargeront de le déposer à la SPA. Les responsables des animaux errants sont passibles d'une amende de 35€ pour un chien.

Pour les chats, se référer à l'article L. 211-23 du Code rural et de la pêche.

• Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74

police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 7h30 – 20h • Samedi de 8h30 à 12h

• Assainissement

infos.assainissements@orleans-metropole.fr

Orléans Métropole a la charge exclusive du traitement des eaux usées, des eaux pluviales (raccordement des eaux pluviales de votre habitation au caniveau) ainsi que de l'entretien du réseau d'assainissement.

Une astreinte est assurée en dehors des heures d'ouverture au 06 20 77 81 59.

• Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – pôle Nord

Place du 6 juin 1944 – 45058 Orléans Cedex 1

02 38 78 49 49

pole-nord@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi de 9h à 12h / 13h30-17h

F & T Serrurerie fermeture

Frederic Toutin
Concepteur poseur
78 rue de la mi voie Gidy

06 88 53 77 48
frederictoutin29@gmail.com



Partenaire des territoires, Eurovia (VINCI Construction) développe des solutions de mobilité pour améliorer la compétitivité économique et renforcer le lien social, par la conception, la construction et l'entretien d'infrastructure de transport et d'aménagements urbains.



Agence d'Orléans

Rue du Onze Octobre - 45 404 FLEURY-LIBRAIS
02 38 70 77 77 - etudes.orleans@eurovni
jobs.vinci.com

www.eurovia.fr

LES 3 BRASSEURS
MICROBRASSERIE • RESTAURANT • BAR
OUVERT 7J/7
Service en continu
de 11h30 à 22h

LES 3 BRASSEURS
1006 RN 20 45770 SARAN - tél. : 02 38 83 91 50
www.les3brasseurs.com

POUR VOTRE SANTÉ, MANGEZ AU MOINS CINQ FRUITS ET LÉGUMES PAR JOUR. WWW.MANGERBOUGER.FR
L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ. À CONSOMMER AVEC MODÉRATION.

Spécialiste immobilier Estimation • Achat • Vente



DR HOUSE-IMMO
SPÉCIALISTE IMMOBILIER

Stéphanie Girard
Votre conseiller immobilier à Saran (45)

06 65 38 89 40

stephanie.girard@drhouse-immo.com



• Extrait d'acte de naissance (gratuit)

- Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, qui peut en faire la demande ?
- La personne majeure concernée par l'acte, son représentant légal, son conjoint ou son partenaire de Pacs.
 - Les ascendants (parents, grands-parents)
 - Leurs descendants (enfants, petits-enfants) majeurs

Pièces à fournir : Utilisez le téléservice ou envoyez un courrier à la mairie du lieu de naissance en indiquant les nom, prénom et date de naissance de la personne concernée par l'acte, les noms et prénoms des parents de la personne dont vous demandez l'acte de naissance ; joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.

Vous êtes français né à l'étranger, vous devez adresser votre courrier au Ministère des Affaires étrangères – Service central – État civil – 1, rue de la Maison Blanche • 44941 Nantes Cedex www.diplomatie.gouv.fr

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etacivil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Acte de mariage - Extrait (gratuit)

- Pour une copie intégrale ou un extrait avec filiation, qui peut en faire la demande ?
- Chacun des époux
 - Leurs ascendants (parents, grands-parents)
 - Leurs descendants majeurs (enfants, petits-enfants)

Pièces à fournir : Utilisez le téléservice ou envoyez un courrier à la mairie du lieu de mariage en indiquant la date de mariage, les nom, prénom, date et lieu de naissance des personnes concernées par l'acte, ainsi que les noms et prénoms de leurs parents ; joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etacivil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Acte de décès - Extrait (gratuit)

Pièces à fournir : Utilisez le téléservice ou envoyez un courrier à la mairie du lieu de décès ou du dernier domicile du défunt en indiquant la date du décès, les nom, prénom, date et lieu de naissance de la personne concernée par l'acte ; joindre une enveloppe timbrée aux nom et adresse du demandeur.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etacivil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h



comme...

• Casier judiciaire (bulletin n°3)

Pour une copie intégrale ou un extrait

Pièces à fournir : Copie de la Carte nationale d'identité, du passeport ou du livret de famille.

Où s'adresser ?

Casier judiciaire national

44317 Nantes Cedex 3
Gratuit – Formulaire Cerfa n°10071*14
Demande à effectuer par courrier postal ou sur le site du Ministère de la Justice www.casier-judiciaire.gouv.fr

• Cimetières

Secrétariat : **02 38 80 34 03** • Fax : 02 38 80 35 51

Cimetière intercommunal des Ifs

1251, rue de Pimelin
Horaires d'ouverture (ouverture du portillon, accès piéton uniquement) :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h – 20h.
- Le 1^{er} novembre : 8h – 18h
- Du 2 novembre au 28 (29) février : 8h – 17h.

Cimetière communal du Bourg

2275, Ancienne route de Chartres
Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h – 20h.
- Le 1^{er} novembre : 8h – 18h.
- Du 2 novembre au 28 (29) février : 8h – 17h.

Cimetière communal des Aydes

265, Ancienne route de Chartres
Horaires d'ouverture :

- Du 1^{er} mars au 31 octobre : 8h – 20h.
- Le 1^{er} novembre : 8h – 18h.
- Du 2 novembre au 28 (29) février : 8h – 17h.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran
02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etacivil@ville-saran.fr
Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Conciliatrice de justice

Uniquement sur rendez-vous au **02 38 80 35 22**

D comme...

• Déchetterie

Rue Marcel-Paul – Saran • 02 38 73 07 57

Horaires d'ouverture période haute (de mars à novembre) :

- Lundi : 14h - 18h30
- Du Mardi au Samedi : 9h - 12h et 14h - 18h30
- Dimanche : de 9h à 13h.

Horaires d'ouverture période basse (de décembre à février)

- Lundi : 14h - 17h30
- Du Mardi au Vendredi : 10h - 12h et 14h - 17h30
- Samedi de 9h - 12h et 14h - 17h30
- Dimanche : 9h - 12h.

La déchetterie est fermée les jours fériés.

Déchets non acceptés

- Ordures ménagères ; cadavres d'animaux ; carcasses de véhicules ; produits dangereux ou explosifs.
- Les végétaux peuvent maintenant être déposés à la Végé'tri située Allée de la Vente Maugars (voir détails rubrique Végé'tri)

Professionnels

L'accès aux professionnels est interdit le samedi à partir de 14h ainsi que le dimanche.

La carte d'accès aux professionnels est obligatoire pour accéder au site.

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – Déchets

02 38 56 90 00 • qualitedechets@agglo-orleans.fr
www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi 8h30-12h30 et 14h-17h

Pour toutes demandes ou réclamations, utiliser le formulaire :

<https://www.orleans-metropole.fr/contact/gestion-des-dechets>

• Déchets verts - Collecte (à destination des Seniors)

Orléans Métropole organise une collecte des déchets verts une fois par mois pour les personnes de 75 ans et plus, les personnes invalides ou à mobilité réduite. Inscription à la mairie de Saran ou en ligne www.orleans-metropole.fr rubrique « collecte des végétaux »

Pièces à fournir : 1 pièce d'identité ; 1 justificatif fiscal au nom du bénéficiaire (avis d'imposition sur le revenu, taxe foncière ou taxe d'habitation) ; 1 carte d'invalidité ou la carte européenne de stationnement en cours de validité.

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – Déchets

02 38 56 90 00 • www.orleans-metropole.fr

• Déchets – Collecte

Selon votre secteur d'habitation sur Saran, les jours de collectes sont différents.

Pour connaître vos jours de collectes, connectez-vous au site internet d'Orléans-Métropole et consultez la carte interactive en inscrivant votre adresse.

triermondechets.orleans-metropole.fr

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole – Déchets

02 38 56 90 00 • www.orleans-metropole.fr

• Déclarer un décès

Se présenter à la mairie du lieu de décès, dans les 24 heures.

Pièces à fournir : livret de famille ou tout autre pièce concernant le défunt (carte d'identité, acte de naissance ou de mariage, passeport...) ; le certificat médical établi par le médecin.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Déjections canines

Pour assurer la salubrité et l'hygiène sur l'espace public, les espaces verts, parcs, jardins et espaces de jeux ouverts aux enfants, un Arrêté du maire autorise la Police municipale à verbaliser les personnes qui ne ramassent pas les déjections de leurs chiens (R634-2 du code pénal : 135€).

Les déjections canines sont autorisées seulement dans les caniveaux, hors accès des habitations et des abrisbus.

Des bornes « Toutounet » distribuant des sacs pour ramasser sont installées dans différents lieux à travers la Ville.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

• Dépôts sauvages

Il est strictement interdit de déposer, abandonner, jeter ou déverser, en lieu public ou privé, des ordures, déchets ou tout autre objet de quelque nature qu'il soit, sans l'autorisation des personnes ayant la jouissance du lieu.

Cette infraction est passible d'une amende de 135€ prévue par l'article R.634-2 du code pénal de l'article régissant le dépôt d'immondices.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

E comme...

• Eau : Fuite - Raccordement au réseau d'eau

Si vous constatez une fuite d'eau potable sur la voie publique ou si vous avez un doute sur une fuite au niveau de votre compteur d'eau, contactez la Régie de l'Eau. Toute fuite en aval du compteur reste de la responsabilité et à la charge de l'abonné.

Les demandes de branchement d'eau, de raccordement et de fermeture de compteur doivent se faire auprès de la Régie de l'Eau.

Pensez à prévenir le service des Eaux de votre départ. Vous continuez à être redevable des consommations et taxes tant que vous n'avez pas résilié votre abonnement.

Où s'adresser ?

Orléans-Métropole Régie de l'eau

24 bis, rue J.-Gabin – Fleury-les-Aubrais

02 38 25 02 02 • infos.eau-saran@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

F comme...

• Feux de jardin

Conformément à l'Arrêté préfectoral du 9 juin 2017, le brûlage des résidus de jardin est interdit. Les déchets doivent être déposés à la déchetterie ou mis en dépôt aux fins de compost. Cette infraction est passible d'une amende de 135€ prévue par l'article R541-78 alinéa 1, du code de l'environnement.

• Enseigne - Autorisation préalable à l'installation d'enseigne

L'installation d'enseigne est une réglementation par le Code de l'environnement et du RLPm.

Pièces à fournir en 3 exemplaires au dossier administratif établi à l'aide de l'imprimé Cerfa n°14798*01 : (art 30-2 du décret n°96-946 du 24 octobre 1996 modifiant le décret 80-923 du 21/11/80 et le décret 82-211 du 24/02/82)

- Identité du demandeur.
- Plan-masse du terrain support de ou des enseignes avec une échelle permettant de connaître le positionnement côté des éléments par rapport aux limites séparatives et aux bâtiments.
- Représentation graphique des enseignes, cotées en trois dimensions.
- Mise en situation des enseignes.
- Préciser comment les enseignes et totems seront éclairés.
- Autorisation du propriétaire si c'est une nouvelle installation.

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 55 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30- 12h et 13h-16h30 • Samedi 8h30 - 12h

• Établissements recevant du public

« Un Établissement Recevant du Public » est un bâtiment dans lequel des personnes extérieures sont admises.

Toutes constructions, modifications ou aménagements intérieurs doivent faire l'objet d'une demande de permis de construire ou d'une demande d'autorisation de travaux.

Un dossier spécifique est à déposer en mairie, et après avis des services instructeurs, un Arrêté d'autorisation de travaux est délivré.

À la fin des travaux et pour être autorisé à ouvrir, l'établissement, l'exploitant de tout ERP à l'exception des 5e catégorie sans locaux à sommeil, doit demander au maire le passage de la commission de sécurité.

Où s'adresser ?

Services techniques

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 62 • techniques@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30- 12h et 13h-16h30

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74

police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h

Samedi 8h30-12h

L comme...

• **Pièces d'identité –**

Carte nationale d'identité et/ou Passeport

1^{ère} demande ou renouvellement : Uniquement sur rendez-vous au **02 38 80 34 01** ou sur **www.saran.fr** Rubrique « cartes d'identité et passeports »

Présence obligatoire de l'intéressé(e).

Pièces à fournir : consulter **www.service-public.fr** le site de la Ville ou en mairie.

Validité :

- 10 ans pour les cartes nationale d'identité (majeur ou mineur)
- 10 ans pour les passeports effectués pour les personnes majeures,
- 5 ans pour les passeports effectués pour les mineurs.

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 00 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-16h30 • Samedi 8h30-12h

• **Inscriptions scolaires 2023-2024**

Quand ?

À partir de 3 ans révolus au 31 décembre de l'année scolaire.

Comment faire ?

Se présenter à l'Accueil de la mairie, dès le mois de janvier pour la pré-inscription (obligatoire).

Inutile si l'enfant passe de l'école maternelle à l'école élémentaire, en étant déjà scolarisé à Saran.

Quels documents ?

Livret de famille, justificatif de domicile de moins de 3 mois (Edf, Eau...). Si l'enfant est le premier de votre famille à être scolarisé ou pour toute nouvelle arrivée, merci de fournir également : Carnet de santé et assurance de l'enfant ; l'avis d'imposition N-2 ; l'avis d'imposition N-2 ; si séparation : extrait de jugement pour la garde des enfants et pension alimentaire ; si enfant majeur à charge : attestation de scolarité ou attestation Pôle Emploi ou avis de notification de la décision MDPH en cas d'invalidité ; si changement de votre situation familiale (ou autre) dans les 2 ans, d'autres justificatifs vous seront demandés.

Dérogation scolaire

Procédure exceptionnelle visant à formuler une demande de changement d'école dûment justifiée, dans la limite des capacités d'accueil de chaque école. Retrouvez les formulaires de demande de dérogation sur le site internet de la Ville **http://www.saran.fr/inscriptions-dans-les-ecoles**

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-16h30

Samedi 8h30-12h



• **Insectes - Abeilles**

Pour la sécurité de tous et dans l'intérêt apicole, des associations spécialisées ont organisé un système permettant de récolter des essaims d'abeilles sauvages.

Ce système repose sur des apiculteurs volontaires qui sont prêts à se déplacer pour récolter les essaims sauvages, si les conditions de sécurité le permettent.

Où s'adresser ?

Site de l'Association apicole Région Centre

https://adapic.adafrance.org

Jacques Valentin **06 82 15 52 57**

Antoine Quey **06 75 40 54 94**

Jean-Claude Graveron **02 38 43 39 07**

Jean-Michel Piet **06 18 92 51 40**

Eirik Joly **02 38 61 06 06**

• **Insectes - Nid de guêpes ou frelons**

Si vous constatez un nid de guêpes ou de frelons sur votre terrain, contactez une entreprise spécialisée en désinsectisation.

Cette action est à la charge du propriétaire.

Où s'adresser ?

Seror – 9 rue des Muids – 45140 ingrè

02 38 75 35 82 • contact@seror-deratisation.com

S.T.F Hygiène

380 rue Francis-Perrin – 45770 Saran

07 86 06 28 46 • stfmerau2@gmail.com

L comme...

• **Listes électorales - Inscription**

Inscription possible à l'accueil de la mairie jusqu'au 6e vendredi précédant un scrutin en mairie.

Possibilité de la faire en ligne **www.demarches.interieur.gouv.fr** ou **www.service-public.fr** ou à l'accueil de la mairie.

À noter : Vous avez la possibilité de voter par procuration en désignant une personne qui pourra voter à votre place en cas d'absence lors du scrutin. Il faudra pour cela vous rendre au tribunal d'instance ou au commissariat de police de votre domicile.

Informations en ligne **www.saran.fr/vote-par-procuration**

Pièces à fournir : Carte nationale d'identité ou Passeport en cours de validité ; justificatif de domicile de moins de 3 mois.

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30-12h et 13h-16h30 • Samedi 8h30-12h

• **Livret de famille - Duplicata (gratuit)**

En cas de divorce, de changement de votre état civil, de perte ou de vol, il est possible de solliciter un duplicata de votre livret de famille.

Pièces à fournir : le formulaire complété et signé, un justificatif d'identité et de domicile.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• **Logement social - Demande**

Remplir le Cerfa n°14069*04 « Demande de logement social », disponible sur le site **www.maisonhabitat.orleans-metropole.fr**

Demande à renouveler tous les ans.

Où s'adresser ?

À déposer à **la Maison de l'Habitat**

16, rue Jeanne d'Arc – 45000 Orléans

02 38 68 10 40

M comme...

• **Marchés publics**

Pour prendre connaissance des appels d'offres lancées par la mairie de Saran, consultez le site **www.ville-saran.fr** rubrique « marchés publics ».

Où s'adresser ?

Service Assurances et Commande publique

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 54 • acp@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

• **Se marier**

Pour pouvoir se marier il faut remplir certaines conditions :

- Être âgé(e) d'au moins 18 ans (des dispenses peuvent être accordées par le procureur de la République).
- Ne pas être engagé dans un autre lien matrimonial
- Les futurs époux doivent se présenter dans la commune où l'un des deux réside, ou l'un de leurs parents a son domicile ou sa résidence établie depuis 1 mois minimum.

Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30

Samedi : 8h30-12h



N comme...

• Déclarer une naissance

Se présenter à la mairie du lieu de naissance dans les 5 jours qui suivent l'accouchement.
Pièces à fournir : certificat d'accouchement ; déclaration de naissance complétée et signée, le cas échéant la déclaration de choix de nom complétée et signée ; pièces d'identité des parents ; 1 justificatif de domicile au nom et prénom du père si celui-ci n'a pas fait de reconnaissance anticipée ; le livret de famille ou si vous êtes mariés et que vous n'avez pas de livret de famille, votre acte de mariage.

• Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Certificat de nationalité française

Grefe du tribunal d'instance du domicile ou service Nationalités

44 rue de la Bretonnerie • 45000 Orléans

Gratuit

Demande à effectuer par courrier postal ou sur le site www.service-public.fr

Pièces à fournir : Copie intégrale d'acte de naissance + 1 justificatif de domicile de moins de 3 mois + 1 pièce d'identité en cours de validité.

• Nuisances - bruits de voisinage et engins bruyants « tapage »

L'Arrêté municipal du 23 juin 1998 régit les jours et horaires pendant lesquels certaines activités bruyantes de bricolage ou jardinage sont autorisées :

- Les jours ouvrables de 9h à 12h et de 13h30 à 19h30.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

Si vous organisez une fête, pensez à prévenir vos voisins les plus proches. Si vous possédez des animaux, en particulier des chiens, vous êtes tenus de prendre toutes les mesures pour éviter une gêne pour le voisinage. Vous devez également limiter le niveau sonore des appareils et dispositifs de diffusion sonore par haut-parleur, ainsi que le bruit du réglage des moteurs. Les barbecues sont interdits par Arrêté municipal sur les espaces publics (lac, square...). Cette infraction est passible d'une amende pouvant aller jusqu'à 180€.

• Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

O comme...

• Objets perdus à Saran

Tous les objets trouvés sur le territoire de la commune (lieux publics, commerces...) sont enregistrés et stockés au service de la Police municipale pendant 1 an, avant d'être remis aux services de l'État.

• Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

• Demande d'autorisation d'occupation du domaine public

Vous souhaitez installer sur le domaine public communal, un échafaudage, déposer une benne... la demande doit se faire au moins 3 semaines à l'avance.

Demande en ligne sur

<http://www.ville-saran.fr/demande-d-autorisation-d-occupation-du-domaine-public>

• Où s'adresser ?

Services techniques

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 61 • techniques@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 8h30-12h / 13h-16h30

• Opération tranquillité vacances (OTV)

Si vous vous absentez de votre domicile pendant plusieurs jours, pensez à faire surveiller votre habitation par la Police municipale. Il faut pour cela prévenir dès que possible avant votre départ en vous inscrivant sur www.saran.fr, rubrique « Opération tranquillité vacances », ou directement au bureau de la Police municipale. Lors de votre inscription, bien préciser la plaque d'immatriculation de votre véhicule, si celui-ci reste stationné plus de 7 jours sans bouger sur l'espace public.

• Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

P comme...

• Parrainage civil

Le baptême républicain (appelé également « baptême civil ») est destiné à faire entrer l'enfant dans la communauté républicaine et à le faire adhérer de manière symbolique aux valeurs républicaines. Le baptême républicain n'est prévu par aucun texte législatif et n'a donc pas de valeur juridique. Les maires ne sont donc pas tenus de le célébrer et il n'y a pas de cérémonial préétabli.

L'engagement que prennent les parrain et marraine de suppléer les parents en cas de défaillance ou de disparition n'a qu'une valeur morale. Il est possible de les désigner tuteurs par testament ou par déclaration devant notaire.

Formalités :

Vous devez vous présenter au service État civil de la mairie au moins un mois et demi avant la date choisie, muni de :

- Votre livret de famille sur lequel figure l'enfant
- L'acte de naissance de l'enfant datant de moins de 3 mois
- La photocopie des cartes d'identité des parrain et marraine
- Une preuve de domicile
- La photo des pièces d'identité des parents
- Formulaire de demande complété et signé

• Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Pacs

Pièces à fournir : 1 justificatif d'identité en cours de validité pour chaque partenaire ; l'acte de naissance de chaque partenaire datant de moins de 3 mois (si le document vient de l'étranger il devra dater de moins de 6 mois, être traduit par un traducteur assermenté le cas échéant, être légalisé ou apostillé) ; le Cerfa N°15725*03 de déclaration conjointe d'un pacte civil de solidarité et attestations sur l'honneur de non-parenté, non-alliance et résidence commune ; la convention type de PACS Cerfa N°15726*02.

Des pièces complémentaires devront être fournies si un des partenaires est de nationalité étrangère, ou en cas de veuvage ou de divorce (voir détail sur www.saran.fr)

• Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Paternité - Reconnaissance anticipée

Peut être faite avant la naissance de l'enfant pour les parents non mariés.

Principe : Depuis le 1er juillet 2006, la filiation maternelle s'établit automatiquement à l'égard de la mère par l'indication de son nom dans l'acte de naissance de son enfant. Elle peut toutefois reconnaître ce dernier avant sa naissance, seule ou conjointement avec le père.

Pièces à fournir : 1 pièce d'identité ; 1 justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (avis d'imposition ou certificat de non imposition, quittance de loyer non manuscrite, facture d'électricité, de gaz, d'eau, de téléphone fixe...).

Afin d'éviter toute erreur dans la rédaction de l'acte, il est conseillé de vous munir d'un extrait d'acte de naissance ou du livret de famille sur lequel vous apparaissez (le vôtre si vous avez déjà des enfants sinon celui de vos parents).

• Où s'adresser ?

État civil

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 35 04 / 35 05 / 34 04 • etatcivil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Permis de construire

Obligatoire pour toute construction, même sans fondations, ayant une surface de plancher supérieure à 20 m² : maison, annexe séparée (sauf extension, voir déclaration préalable).

Si la surface de plancher et/ou l'emprise au sol dépasse 150 m², le recours à l'architecte est obligatoire.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13406*09 ou 13409*09 dans la rubrique « logement » du site internet

www.service-public.fr/formulaires.

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique

<https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

• Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h



Démarches et Formalités

• Permis de construire en cours de validité - Modification

S'applique à un permis de construire en cours de validité (valable 3 ans à compter de sa délivrance, passé ce délai il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an), si vous souhaitez modifier le permis préalablement délivré.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13411*09 dans la rubrique « Logement » du site internet www.service-public.fr/formulaires/

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Permis de démolir

Obligatoire pour tout projet de démolition, même partielle.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa n°13405*07 dans la rubrique « Logement » du site www.service-public.fr/formulaires/

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Publicité - Déclaration préalable

La publicité est réglementée à la fois par le Code de l'environnement et par le Règlement Local de Publicité métropolitain (RLPm), document annexé au Plan local d'urbanisme (PLU) qui peut être consulté sur le site de la Ville. Tout panneau publicitaire installé, remplacé ou supprimé doit faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Formulaire à télécharger Cerfa N°14799*01

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Problème technique sur la commune - Signaler

Si vous constatez un problème sur la commune : voirie, éclairage, dégradation... vous pouvez utiliser le formulaire en ligne pour le signaler

<http://www.ville-saran.fr/signaler-un-probleme-technique-dans-la-ville>

• Puits et forages privés

Depuis 2009, tout particulier utilisant ou souhaitant réaliser un ouvrage de prélèvement d'eau souterraine (puits ou forage) à des fins d'usage domestique doit déclarer cet ouvrage ou son projet en mairie.

Les ouvrages qui existent doivent également être déclarés.

La déclaration répond à une préoccupation environnementale et à un enjeu de santé publique :

- Elle permet de recenser les ouvrages et de contrôler leur bonne réalisation pour maîtriser l'impact des prélèvements sur la qualité et la quantité des eaux des nappes phréatiques.
- Elle a pour objet de prévenir une contamination du réseau public de distribution d'eau potable. En effet, l'usage d'une eau d'un ouvrage privé, par nature non potable, peut contaminer le réseau public si, à l'issue d'une erreur de branchement par exemple, les deux réseaux venaient à être connectés.

Où s'adresser ?

Services Techniques

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 61 • techniques@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30



Q comme...

• Quotient familial

Pour bénéficier de prestations municipales (restauration scolaire, écoles de musique, danse, sport, accueils périscolaires...), vous devez établir un dossier de quotient familial.

Pièces à fournir : Justificatif de domicile de moins de 3 mois (eau, électricité...); livret de famille ; avis d'imposition N-2 ; si séparation : extrait de jugement pour la garde des enfants et pension alimentaire ; si enfant majeur à charge : attestation de scolarité ou attestation Pôle Emploi, ou avis de notification de la MDPH en cas d'invalidité ; si votre situation familiale, professionnelle (ou autre) a changé depuis 2 ans, d'autres justificatifs vous seront demandés.

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h



R comme...

• Recensement citoyen (obligatoire)

Tout jeune de nationalité française (fille ou garçon) doit se faire recenser entre la date de ses 16 ans et la fin du 3e mois suivant. Cette démarche est obligatoire pour pouvoir participer à la Journée Défense et Citoyenneté. Elle peut être effectuée en ligne www.service-public.fr ou à l'accueil de la mairie.

Pièces à fournir : Pièce d'identité en cours de validité, livret de famille.

Plus de renseignement

www.ville-saran.fr/recensement-citoyen-obligatoire

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 01 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Recensement de la population

Tous les ans en janvier-février, la commune procède au recensement d'une partie des habitants de Saran, en collaboration avec l'Insee. Ce recensement est obligatoire.

Où s'adresser ?

Accueil de la mairie

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 00 • accueil@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Réservation de salles municipales

La mairie loue ses salles municipales aux Saranais ou aux associations, pour différents usages (Annexes du château de l'Étang, salle du lac de la Médecinerie, salle Marcel-Pagnol...).

Renseignements www.ville-saran.fr rubrique « demande de salle »

Où s'adresser ?

Mairie - Direction de l'Éducation et des loisirs

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 18

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30



S comme...

• Stationnement

À Saran, le stationnement se fait, sauf indication contraire, sur la rue en stationnement unilatéral alterné. C'est à dire que les voitures sont garées coté impair entre le 1^{er} et le 15 du mois, et du côté pair entre le 16 et le 31.

Dans les zones bleues, la durée de stationnement autorisée à Saran est indiquée sur les panneaux entre 9h et 12h et entre 14h et 18h. En dehors de ces horaires, le stationnement est libre.

Soyez attentif, l'amende est de 35€ si le disque bleu n'est pas apposé ou si la durée de stationnement est dépassée. L'article 417 11 du Code de la route prévoit une amende de 135€ pour un stationnement sur un trottoir, ainsi qu'une mise en fourrière.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

• Subvention pour les Associations - Demande

Les associations saranaises ont la possibilité de demander une subvention à la mairie en remplissant un dossier mis à leur disposition sur www.ville-saran.fr rubrique « demande de subvention ».

Où s'adresser ?

Mairie - Direction des Finances

02 38 80 34 88

subvention.association@ville-saran.fr

T comme...

• Taille des haies

Les haies vives, les arbres ou arbustes, les lierres ou toute autre végétation plantée en bordure de voies publiques ou privées, peuvent être sources de danger. Ces végétaux peuvent masquer la visibilité des automobilistes, cacher des panneaux de signalisation routière ou gêner la libre circulation des véhicules ou piétons. Il est donc demandé dans l'esprit de la réglementation du Code général des collectivités territoriales, du Code de la voirie et pour le plus grand respect de chacun, de tailler ou élaguer toute végétation plantée en bordure de route afin qu'elle ne dépasse pas l'aplomb en limite du domaine public et qu'elle ne touche pas les fils conducteurs aériens (Edf, Télécom, éclairage public). En cas de non-respect de cette réglementation, l'article R.116-2 du Code de la voirie routière prévoit une amende pouvant aller jusqu'à 1500 €.

Où s'adresser ?

Police municipale

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 38 / 06 07 08 18 74 • police@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi 7h30-20h • Samedi 8h30-12h

• Travaux - Déclaration préalable

Nécessaire pour tous travaux (même sans fondations)

- de construction entre 5 et 20 m²
- des extensions jusqu'à 40 m² (communicantes avec une construction existante)
- ne créant pas de surface de plancher : clôtures, piscines, installations et aménagements divers, modification de l'aspect extérieur d'une construction existante, de division foncière et création de lot à bâtir (Cerfa N°03702*07).

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13703*08 dans la rubrique « Logement » du site internet <http://www.service-public.fr/formulaires/>

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 – amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

• Trottoir - Abaissement

Vous souhaitez abaisser le trottoir devant votre entrée de garage ? Vous devez en faire la demande par courrier ou par mail à Orléans Métropole.

Où s'adresser ?

Orléans Métropole – Pôle Nord

Place du 6 juin 1944 – 45058 Orléans Cedex 1

02 38 78 49 49 • pole-nord@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h

• Trottoir - Enrobé

Si vous souhaitez réaliser un revêtement sur le trottoir devant votre propriété, vous devez demander une autorisation au préalable par courrier avant de réaliser les travaux.

Après étude de votre demande, les services d'Orléans Métropole vous recontacteront.

Où s'adresser ?

Orléans Métropole – Pôle Nord

Place du 6 juin 1944 – 45058 Orléans Cedex 1

02 38 78 49 49 • pole-nord@orleans-metropole.fr

www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi 9h-12h / 13h30-17h

U comme...

• Urbanisme - Certificat

- Indique les dispositions d'urbanisme, les limitations administratives au droit de propriété et la liste des taxes et participations applicables à un terrain.

Opérationnel :

- Indique également si le terrain peut être utilisé pour la réalisation de l'opération de construction ou de lotissement précisée dans la demande, ainsi que l'état des équipements publics existants ou prévus.

Vous pouvez télécharger le formulaire Cerfa N°13410*06 dans la rubrique « Logement » du site internet www.service-public.fr/formulaires/

La demande peut être effectuée en ligne via le guichet unique <https://demarchesurbanisme.orleans-metropole.fr/guichet-unique>

Où s'adresser ?

Aménagement - Urbanisme

Place de la Liberté – 45770 Saran

02 38 80 34 56 • amenagement@ville-saran.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h / 13h-16h30 • Samedi : 8h30-12h

V comme...

• Végé'tri – Allée de la Vente Maugars – Saran

Une nouvelle déchetterie, intégralement dédiée aux dépôts de végétaux (tontes, feuilles, branchages, souches, troncs...) a ouvert en 2023.

Horaires d'ouverture période haute (du 1^{er} /03 au 30/11)

- Lundi de 14h à 18h30
- Du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
- Dimanche de 9h à 13h.

Horaires d'ouverture période basse (1^{er} /12 au 28/02)

- Lundi et jeudi de 14h à 17h30
- Mercredi et vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30
- Samedi de 9h à 12h et de 14h à 17h30
- Dimanche de 9h à 12h.

Où s'adresser ?

Orléans Métropole - Déchets

02 38 56 90 00 • qualitedechets@agglo-orleans.fr

www.orleans-metropole.fr

Du lundi au vendredi : 8h30-12h30 / 14h-17h

• Urgence - Numéros

- **SAMU – 15**
- **Pompiers – 18**
- **Police secours – 17**
- **SOS Médecins (7j/7)**, 44 rue Chanzy à Orléans – **02 38 54 44 44**
- **Médecin de garde** (Urgences de nuit à partir de 21h, dimanche et jours fériés) – **17**
- **Pharmacie de garde après 21h :**
s'adresser au commissariat de police d'Orléans (63, rue Faubourg Saint-Jean), muni d'une ordonnance médicale et d'une pièce d'identité – **17**
- **Hôpitaux-CHR d'Orléans** – 14, avenue de l'Hôpital • 45067 Orléans Cedex 2 – **02 38 51 44 44**
- **Centre antipoison – 02 41 48 21 21**
- **Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes – 114** (N° accessible par fax et sms)
- **SOS Vétérinaires** – 72, avenue Ampère • 45800 Saint-Jean-de-Braye – **02 38 83 12 02**
- **GRDF** (Urgence Sécurité Gaz) – **0 800 47 33 33** (appel gratuit depuis un poste fixe, 24h/24, 7j/7, 365j/an).

EN CAS DE HARCÈLEMENT SEXUEL, AGRESSION SEXUELLE, COUPS OU VIOL :

- **Violences Femmes infos – 39 19** (appel anonyme et gratuit)
- **Viols Femmes informations – 0 800 05 95 95** (appel anonyme et gratuit, du lundi au vendredi de 10h à 19h)
- **Enfance en danger – 119** (appel gratuit, 24h/24, 7j/7)

SCER45
MAÇONNERIE GÉNÉRALE

Depuis
2012

Votre rénovation clé en main géré par
la seule femme brésilienne maçon de France.
Long de ses 12 ans d'expérience.



- Rénovation intérieure & extérieure
- Aménagement de salle de bain PMR sur-mesure
- Création des pièces de vie et aménagement des combles
- Nettoyage et démaillage de toiture

06 52 82 38 43

32 rue de Montaran
45400 Fleury les Aubrais
eurl.scer45@gmail.com

www.scer45.fr



KLINGEMANN-HUET
MIROITERIE-VITRERIE

- Vitrages isolants
- Volets roulants Rénovation
- Remplacement de casse
- Films de protection solaire & Déco
- Fenêtres PVC & ALU

170, rue de la Fassière 45770 SARAN

☎ 02 38 73 84 30

✉ klingemannhuet@gmail.com



DUVAL
ÉLECTRICITÉ
INSTALLATION
ENTRETIEN
DÉPANNAGE

02 38 72 11 91

119 rue de Champoigny
45140 INGRE



- VENTILATION
- CLIMATISATION
- POMPE À CHALEUR
- CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
- ANTENNE TV / SAT
- DOMOTIQUE

Email : contact@duvalelec.fr
Site : www.duval-elec.fr



**VOUS
VOYEZ MAL
DE LOIN ?
EXAMINONS VOS
YEUX DE PRÈS.**



Optic 2000

**CONTRÔLE
DE LA VUE**

Nos opticiens se déplacent pour votre vue.

On va se revoir.

Centre Commercial Intermarché VILPOT

Rue Louis Aragon - SARAN

Tél. 02 38 73 88 16

Cadre de vie



Urbanisme - Habitat | 38
Transports et déplacements | 39
Environnement naturel | 40



37



Cadre de Vie • Urbanisme - Habitat

Le Cadastre

C'est un document fiscal établi et mis à jour par la Direction générale des Finances publiques, située à la cité administrative Coligny et habilitée à en délivrer des copies. Elle liste les propriétés sous forme de parcelles répertoriées par sections et numéros ainsi que des éléments d'état civil et l'adresse des propriétaires.

! Consultation en ligne sur www.cadastre.gouv.fr

Ventes

Il n'existe pas de prix officiel du mètre carré. C'est la loi de l'offre et de la demande.

- Un notaire est plus à même de vous renseigner à ce sujet.
- La commune n'est pas compétente pour donner des valeurs financières aux propriétés bâties ou non.

La Ville n'a connaissance des mises en vente par les particuliers de leurs propriétés que lorsqu'un acquéreur a été trouvé. En effet, avant que la vente soit signée, il est obligatoire de lui indiquer son intention de vendre (Déclaration d'Intention d'Aliéner - DIA) sur l'imprimé prévu à cet effet.

La commune possède un droit de préemption urbain renforcé qui peut lui permettre de se substituer à l'acquéreur pour réaliser, dans l'intérêt général, des actions ou opérations d'aménagement.

Plan local d'urbanisme et Plu métropolitain

En France le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document de planification urbaine, qui à l'échelle d'une commune ou d'un groupement de communes, fixe les règles d'utilisation du sol.

Le Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) a été approuvé le 7 avril 2022.

! Retrouvez les documents d'urbanisme sur www.ville-saran.fr rubrique « plan local d'urbanisme ».

Grands projets

Plusieurs grands projets sont en cours.

La Châtonnerie a quitté son statut de friche industrielle pour devenir un espace mêlant habitat et activité économique.

La ZAC de l'ancien aérodrome prend peu à peu forme avec l'arrivée des premières entreprises et des premiers habitants. Cet aménagement mené par le Conseil départemental va se poursuivre.

L'emblématique site Quelle est en cours de mutation. Le projet, en cours, développera un nouveau quartier de vie le long de la RD 2020.

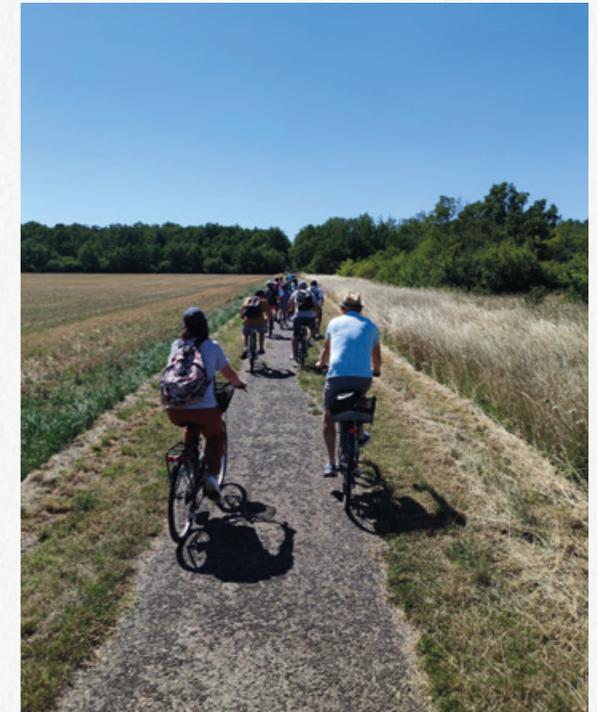
Au nord de la commune, le nouveau quartier des Cent Arpents poursuit son développement avec déjà de nombreux habitants installés. Le Bourg continue sa mue avec l'aménagement de la place Neslon Mandela, le déménagement ou l'installation de nouveaux commerces, et l'arrivée des premiers habitants.

Transports et Déplacement

Déplacements doux

Orléans métropole est chargée des déplacements urbains sur son territoire, notamment les déplacements en vélo.

Une carte des itinéraires cyclables est à votre disposition en mairie ou sur www.orleans-metropole.fr ou bien avec l'application **Géovelo**.



• TAO Orléans-Métropole

4 rue de la Hallebarde - Orléans
Du lundi au vendredi de 9h30 à 19h
et le samedi de 10h à 18h.

0 800 01 2000 (service et appel gratuit du lundi au samedi de 7h à 19h30)

Les lignes de bus traversant Saran :
Lignes 1, 3, 6, 11, 18 et 19.

! Plus de renseignements sur les lignes, les horaires, les tarifs et les abonnements sur le site www.reseau-tao.fr



Cadre de Vie • Environnement naturel

L'environnement saranais

Le développement de Saran s'est toujours fait avec la préoccupation de maintenir un équilibre entre zones d'activités, zones d'habitat et zones naturelles. C'est ce qui explique le cadre végétal et boisé de Saran, même si les grandes voies de circulation découpent la Ville en quartiers et génèrent une urbanisation un peu linéaire. En quelques centaines de mètres, on passe d'une zone d'activité à dominante logistique à un bourg aux allures de village, puis à une zone pavillonnaire, avant de rejoindre la grande voie d'Orléans-Paris et ses centres commerciaux. Et tout le long du trajet, des équipements publics à vocation sociale, sportive ou culturelle.

Bordée de bois et forêt, une réalité souvent insoupçonnée, notre commune se caractérise au mieux par ces quelques données : 813 hectares des zones naturelles et agricoles (soit 41 % du territoire), 1 600 m² de massifs floraux, 39 hectares de pelouse, 78 hectares de prairies, 7 hectares d'arbustes et 1,8 hectares d'étang.

Saran est une ville conciliant développement économique et préservation de ses milieux naturels. Elle est également riche d'un maillage de liaisons douces (venelles) qui favorise les échanges entre quartiers.

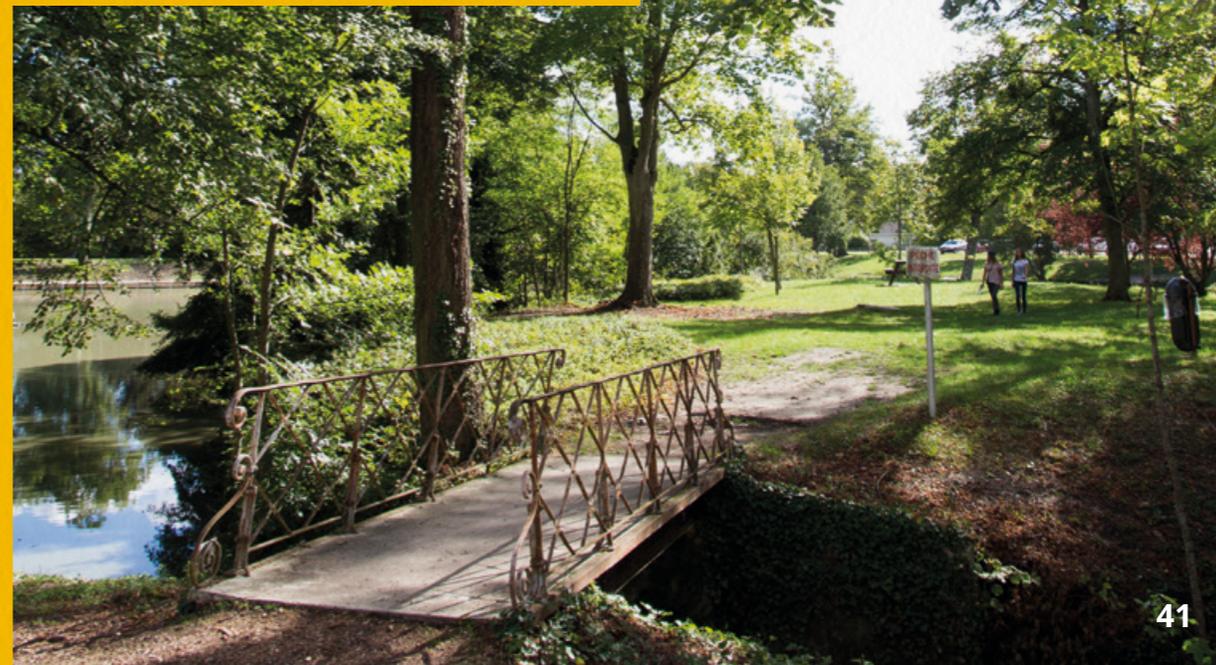


Le parc du château de l'Étang

(situé derrière la mairie)

Peu de communes peuvent se targuer de bénéficier d'un tel environnement naturel, qui contribue à la qualité de la vie quotidienne de tous.

Tout a commencé en 1983, avec l'acquisition par la Ville du château de l'Étang. Après sa restructuration et son aménagement en galerie d'art, puis la création du Centre équestre en 1987, et enfin l'édification des annexes en 1997, la commune se porta acquéreuse du bois situé à l'arrière du château en 2003. Soit pas moins de 28 hectares densément boisés pour ouvrir aux habitants ce véritable poumon vert, afin qu'il devienne un espace de détente et de loisirs pour tous publics. Le Parc du château de l'Étang a fait tout particulièrement l'objet d'attentions de la part des services municipaux avec la remise en état des passerelles, l'abaissement de bordures, mais aussi et surtout sur la création de cheminements. À l'intérieur du bois, un parcours PMR (Personnes à Mobilité Réduite) a été créé et des agrès permettant de faire du sport ont été installés dans le parc.





Cadre de Vie • Environnement naturel

Le parc de la Médecinnerie

(Situé rue du Lac, entre l'ancienne route de Chartres et la rue de l'Orme au Coin)

Le site de la Médecinnerie, du nom des plantes médicinales que l'on y cueillait et que l'on séchait, est le pendant du Parc du Château de l'Étang de l'autre côté de la rue du Bourg.

Situé à la lisière sud des commerces du centre, cet espace d'environ 10 ha offre la possibilité de belles promenades ou des moments de pause sur ses tables de pique-nique.

Des jeux pour enfants et un terrain de pétanque complètent les animations sur place. Depuis l'année dernière, un tout nouveau Caniparc, permet d'accueillir les chiens et leurs

propriétaires sur un espace dédié et sécurisé proposant des agrès de dressage.

Enfin, une salle communale permet d'accueillir les associations saranaises pour leurs réunions, assemblées générales, expositions... ainsi que les particuliers désirant y organiser des vins d'honneur.

La situation et le charme du site en font aussi un pôle majeur d'animations où se déroulent de nombreux événements sportifs et festifs, comme le feu d'artifice du 14 juillet.



La Forêt d'Orléans

(Situé rue du Lac, entre l'ancienne route de Chartres et la rue de l'Orme au Coin)

Saran accueille sur son territoire une partie de la Forêt d'Orléans, la plus vaste forêt domaniale de France. Cet espace accessible à tous, participe donc naturellement à la ceinture verte au nord-est de la commune.

Que ce soit pour une simple balade, une randonnée, un jogging, un parcours en vélo, la forêt d'Orléans permet à de nombreux Saranais de bénéficier d'un grand espace boisé propice à la détente ou à la pratique intensive de sport.





Cadre de Vie • Environnement naturel



Domaine du Clos Vert

Situé à l'ouest de la Ville, le Domaine du Clos Vert est une vaste zone naturelle d'un peu plus de 200 hectares, dédiée à la protection de la biodiversité saranaise. Préservé de toute urbanisation, ce domaine se compose d'espaces boisés, de prairies, d'anciens vergers, de zones humides (mares, saulaies marécageuses...), constitués de nombreuses propriétés foncières privées et communales, et de terres agricoles classées en Zone Agricole Protégée (ZAP). Le Domaine du Clos Vert a pour objectif de sauvegarder à long terme des terres à vocation agricole, dans un territoire soumis à de fortes pressions foncières. Il doit également permettre le maintien et le développement des entreprises agricoles existantes et l'installation de nouvelles.

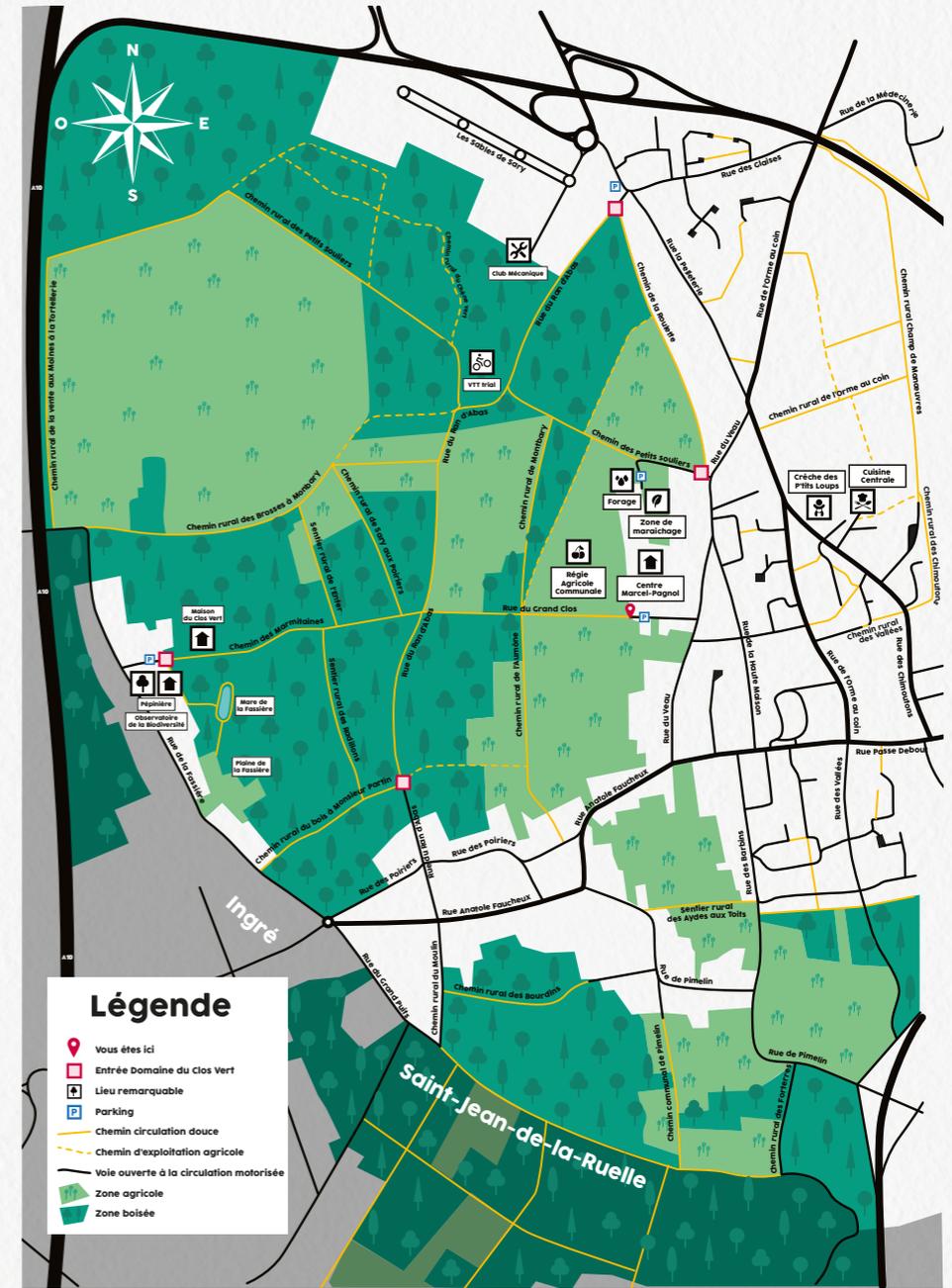
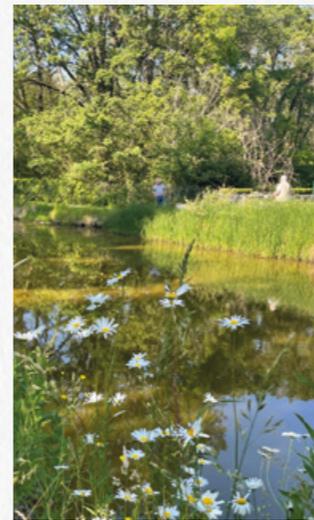
La Ville a lancé une procédure de classement en Zone Agricole Protégée (ZAP) pour 115 hectares de terres agricoles qui s'est conclue pour la signature d'un Arrêté

préfectoral en date du 8 août 2018. Depuis, ces terres sont protégées face au phénomène de péri-urbanisation et à la construction éventuelle de nouvelles infrastructures. Dans la continuité de ces démarches, le Conseil Municipal vote régulièrement des acquisitions de différentes parcelles privées, dont certaines sont classées en zone naturelle, afin de conforter le maintien de la ceinture verte à l'ouest du territoire saranaise et renforcer le Domaine du Clos Vert.

Sur ce secteur propice au développement d'une régie agricole municipale, la Ville souhaite mettre en place une agriculture péri-urbaine, par le développement du maraîchage et de la culture bio, dans un objectif de diversification des activités agricoles et de développement des circuits courts. En ce sens, de nouveaux agriculteurs sont actuellement en cours d'installation.

Le Chalet du Clos Vert

Dans la continuité des démarches engagées pour le développement du Domaine du Clos Vert, un terrain arboré de 6 500 m², disposant entre autres d'une mare, d'un chalet et d'une serre, a été acheté par la commune en 2022. Après quelques travaux, les saranais ont pu découvrir ce vaste domaine protégé lors des 24H de la Biodiversité. Un nouvel espace municipal au cœur du Clos Vert, qui permettra d'accueillir des actions et animations propices aux loisirs, découvertes et sensibilisations autour de la nature, pour tous les saranais.





Préservation de l'eau

Il y a une quinzaine d'années, la commune de Saran a constaté une augmentation régulière de la teneur en nitrates dans l'eau, du fait de pratiques agricoles intensives qui polluent la nappe phréatique de Beauce. Ainsi, l'eau puisée sous le château d'eau de la Tête Noire approchait le seuil autorisé en nitrates. Pour remédier à cette situation, la municipalité a lancé un ambitieux programme pour assurer l'alimentation en eau potable de la Ville pour les décennies à venir.

Deux nouveaux captages ont donc été créés, l'un à la Tuilerie à Saran, l'autre dans la forêt domaniale d'Orléans à Chanteau, dans une zone peu impactée par les activités agricoles. Un nouveau château d'eau a été construit dans le parc de loisirs de la Forêt ainsi qu'une station de mélange et de traitement des eaux provenant de ces deux captages. La mise en service de ce nouveau système d'alimentation en eau potable a eu lieu en 2016 et le château d'eau de la Tête Noire, devenu inutile, a été démolit. Après des difficultés récurrentes de calage du nouveau réseau, l'eau potable distribuée aujourd'hui à Saran est de meilleure qualité que précédemment.

Les Jardins Familiaux

La ville de Saran dispose de 28 jardins familiaux destinés en priorité aux personnes résidant sur la commune et ne disposant pas de terrain à cultiver.

Comme leur nom l'indique, ces jardins ont pour vocation d'être exploités à titre familial et en aucun cas à titre commercial. Les parcelles, allant d'une superficie de 140 à 220 m², sont réparties sur deux sites (quartier des Chimoutons et zone dite « de Gratigny » à proximité du cimetière des lfs. L'attribution des jardins se fait en mairie, et soumis à une redevance annuelle.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la gestion de l'eau est une compétence obligatoire de l'intercommunalité. Avec la création de la métropole, la ville de Saran a donc été contrainte de dissoudre la régie municipale créée en 1947. En juillet 2022, le Conseil métropolitain a acté la création d'une régie métropolitaine de l'eau d'une part, et la mise en place d'une Délégation de Service Publique (DSP) confiée à une société privée d'autre part. Chaque commune étant libre de choisir le mode de gestion, les élus de Saran, fidèles à leurs engagements, se sont prononcés pour une gestion en régie métropolitaine sur le territoire saranais.



Démolition du château d'eau de la Tête Noire



Parcours randonnées

- Saran est traversée par deux parcours de randonnées :
- Un circuit dans la forêt d'Orléans
 - Un circuit à travers Saran (du Parc du château de l'Étang jusqu'à la Fassière).

Retrouvez les plan et parcours auprès de votre mairie sur www.saran.fr rubrique « cadre de vie ».

“ RÉUSSISSEZ VOS TRAVAUX EN TOUTE SÉRÉNITÉ ”

COURTAGE en travaux & **SUIVI** de chantier AMO.

- Extension de maison
- Aménagement de combles
- Rénovation de salle de bains
- Rénovation de cuisine
- Ravalement de façade
- Isolation intérieure et extérieure
- Rénovation de toiture
- Aménagement extérieur
- ...



Tous travaux intérieurs et extérieurs



VOTRE CONSEILLER TRAVAUX

➔ **Stéphane GODEFROID**

Votre agence illiCO travaux :
44 rue de la Bretonnerie
45000 Orléans

Tél. **06 03 11 29 14**

stephane.godefroid@illico-travaux.com

CONSEILS & PATRIMOINE
FONCIÈREMENT IMMOBILIER

SES MARQUES



Acteur local, la société **CONSEILS & PATRIMOINE** créée en 2001, aménage et commercialise des terrains à bâtir sous sa marque **ENTRE-TERRAINS** et réalise de nombreux programmes immobilier sous sa marque **LILY-ROSE PROMOTION**.

INTÉGRITÉ, HONNÉTÉTÉ, QUALITÉ, HUMAIN & enfin DURABILITÉ sont les valeurs de **CONSEILS & PATRIMOINE**.

Lorsque **CONSEILS & PATRIMOINE** fait preuve d'intégrité, elle démontre son engagement, sa responsabilité et le respect des normes étiqes et ce dans l'ensemble de ses opérations.

CONSEILS & PATRIMOINE sous sa marque **LILY-ROSE PROMOTION** a, et est, en cours de créer, notamment sur la commune de Saran, un nouveau lieu de vie pour **habiter et/ou investir** dans des appartements ou maisons individuelles décorés, meublés et équipés en cuisines et salles de bains.



Découvrez la résidence **Foxtrot du programme Les hÉLYS!**



CONSEILS & PATRIMOINE croit en une construction et un développement immobilier réalisés de manière respectueuse de l'environnement, socialement responsable et enfin économiquement viable.

LILY-ROSE-PROMOTION.COM
ENTRE-TERRAINS.COM

02 38 56 56 56

Petite Enfance Enfance Scolarité Jeunesse



Espace famille | 50
Petite Enfance | 50
Scolaire | 53
Accueil jeunesse | 55



49



Espace famille

L'Espace famille est dédié à l'ensemble des activités de vos enfants (accueil périscolaire matin et soir, restauration scolaire, centres de loisirs, école municipale de musique et de danse, séjours vacances, Sport été animation...).

Cet outil numérique permet aux familles d'accéder à leur profil 24h/24. Il a été mis en place pour faciliter les démarches diverses qui concernent les enfants. Il reste bien sûr toujours possible de venir à l'accueil de la mairie pour faire ces mêmes démarches.

! Pour créer votre espace personnel, rendez-vous sur www.espace-citoyens.net/saran/espace-citoyens

Petite Enfance

Relais Petite Enfance Les P'tits Loups

570, rue des Chimoutons – Saran

02 38 42 25 61 • rpe@ville-saran.fr

Pour les parents en recherche d'un mode de garde.

Le Relais Petite Enfance (RPE) informe les parents et futurs parents sur l'ensemble des modes de garde du territoire. Il accompagne pour les demandes de pré-inscriptions à la structure municipale Les P'tits Loups qui offre deux modes d'accueil :

la crèche collective (anciennement multi-accueil) et la crèche familiale (anciennement accueil familial).

Il diffuse la liste des assistants maternels agréés indépendants de la commune.

Il oriente et informe sur les démarches administratives à effectuer par les parents-employeurs d'un assistant maternel.

Il oriente et informe sur la législation liée au statut professionnel des assistants maternels et gardes à domicile.

Pour les assistants maternels indépendants et les enfants accueillis.

Le Relais Petite Enfance a pour mission d'améliorer les conditions d'accueil du jeune enfant au domicile. Pour cela, la responsable propose des temps collectifs de rencontres entre les professionnels de l'accueil à domicile et les enfants qui leur sont confiés avant leur scolarité. Ces temps d'accueil permettent de rompre l'isolement des assistants maternels, ils favorisent les rencontres et les échanges d'expériences et de pratiques professionnelles.



Ces temps contribuent à l'éveil et à la socialisation des enfants venant à la structure avec leur assistant maternel.

Temps collectifs :

Mardi, Jeudi, Vendredi de 9h30 à 11h30.

Le Relais Petite Enfance accueille et oriente également les candidats à l'agrément.

Permanences :

- Lundi de 9h à 12h
- Mercredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- Vendredi de 13h30 à 17h

Sur rendez-vous :

- Lundi de 13h30 à 17h15
- Mardi de 13h30 à 18h
- Jeudi de 13h30 à 17h30
- Samedi de 9h à 12h

La Structure d'accueil municipale Les P'tits Loups

570, rue des Chimoutons – Saran

02 38 42 25 55 • petite.enfance@ville-saran.fr

Cette structure accueille des enfants âgés de deux mois et demi jusqu'à la rentrée scolaire.

L'équipe pluridisciplinaire constituée de puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, auxiliaires de puériculture, assistants maternels, pédiatre, psychologue, garantit la qualité de la prestation et la prise en charge globale du jeune enfant en lien avec sa famille.

Des ateliers spectacles et sorties complètent l'action d'éveil et de développement psychomoteur des enfants accueillis par les professionnels de la Petite Enfance.

Deux types d'accueil :

- **La crèche collective** – anciennement « Multi-accueil » (accueil collectif à temps complet, temps partiel ou quelques heures sur la structure)
- **La crèche familiale** – anciennement « Accueil familial » (accueil au domicile des assistants maternels municipaux).

La Crèche collective municipale (anciennement Multi-accueil)

02 38 42 25 59

La crèche collective des P'tits Loups permet d'accueillir 59 enfants, répartis dans trois unités en fonction de leur année de naissance. Elle combine différents modes de garde pour répondre au mieux aux besoins des familles. Elle accueille les enfants de un à cinq jours, du lundi au vendredi, de 7h30 à 18h15, et propose soit :

- un accueil régulier (heures réservées),
- un accueil occasionnel (heures disponibles),
- un accueil d'urgence (pour répondre à une situation urgente sur une journée).

Cette structure permet aux familles de concilier leur vie professionnelle et familiale. La mission est d'offrir aux enfants un lieu de vie, d'échange et de socialisation encadrés par des professionnels de la petite enfance qui veillent au bien-être, à la santé et à la sécurité de chacun. Le jeune enfant est soutenu dans son développement affectif, moteur et social.



La Crèche familiale municipale (anciennement Accueil familial)

02 38 42 25 57

Une vingtaine d'assistants maternels agréés, employés par la commune, accueillent à leur domicile les enfants, du lundi au vendredi de 7h à 19h.

La capacité du service est de 81 enfants. Ces assistants maternels font partie de l'équipe « Petite Enfance ».

La Crèche familiale permet de respecter le rythme, d'assurer le bien-être et d'accompagner le développement psychomoteur des enfants accueillis. Des temps collectifs et des ateliers pour tous les enfants sont organisés à la salle « Papillon » de la structure des P'tits Loups.

Les locaux permettent aussi de favoriser les échanges entre les assistants maternels qui font l'objet d'un encadrement et d'un accompagnement professionnel assuré par le personnel responsable de la crèche familiale.

La structure étant un service municipal, les démarches administratives sont simplifiées.



GALIFRET
PAYSAGE

Tonte, taille, débroussaillage, plantation, élagage,
abattage, désherbage, évacuation tas de branches,
tous types de livraison de marchandise (terre, copeau, gravillon de seine, sable, terreau, calcaire)

☎ 06 77 04 91 42
✉ galifret.paysage@gmail.com
🏠 80 Route de Gidy là touche - Cercottes 45520



Grâce à l'adhésion de notre entreprise à la coopérative ACCÈS SAP !

BÉNÉFICIEZ DE -50% DE RÉDUCTION OU CRÉDIT D'IMPÔT sur nos prestations d'entretien de jardin.

ACCÈS SAP COOPÉRATIVE

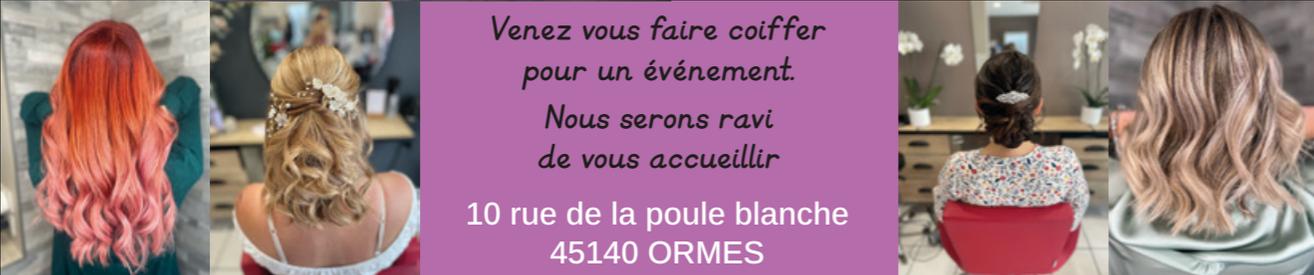


MOD'STYL
COIFFEUR - CRÉATEUR

Ouvert du **MARDI** au **VENDREDI** de 9H à 19H
et le **SAMEDI** de 8H30 à 17H.
Ouvert entre 12H et 14H

Venez vous faire coiffer pour un événement.
Nous serons ravis de vous accueillir

10 rue de la poule blanche
45140 ORMES




Enfance | Jeunesse • Scolaire

Les Établissements Scolaires

- **École maternelle du Bourg**
Rue du Docteur Payen – Saran
02 38 65 94 62
- **École élémentaire du Bourg**
Rue de la Fontaine – Saran
02 38 80 35 42
- **École maternelle des Sablonnières**
392, rue des Sablonnières – Saran
02 38 73 28 98
- **École élémentaire des Sablonnières**
392, rue des Sablonnières – Saran
02 38 62 27 08
- **École maternelle du Chêne Maillard**
511, rue du Chêne Maillard – Saran
02 38 65 99 27
- **École élémentaire du Chêne Maillard**
511, rue du Chêne Maillard – Saran
02 38 52 12 24
- **École maternelle Marcel Pagnol**
Rue du Grand Clos – Saran
02 38 65 95 27
- **École intercommunale maternelle des Aydes**
Rue des Écoles – Orléans
02 38 73 90 09
- **École intercommunale maternelle des Aydes**
Rue des Écoles – Orléans
02 38 73 90 03

RASED (Réseau d'Aides Spécialisées auprès des élèves en difficulté)

M^{me} Aggoune (Psychologue Scolaire)
M. Vivie (Maître E)

- **RASED du Bourg** • 02 38 73 68 57
- **RASED des Sablonnières** • 02 38 73 68 30
- **RASED du Chêne Maillard** • 02 38 73 47 67



L'école Sablonnières

Collège et Lycée

- **Collège Montjoie**
331, rue Maurice-Claret – Saran
02 38 79 00 22
- **Collège Jean-Pelletier**
11, rue des Tonneliers – Saran
02 38 22 33 55
- **Lycée Maurice-Genevoix**
1, avenue de la Grenaudière – Ingré
02 36 86 12 70
- **Lycée Pothier**
2 bis, rue Marcel-Proust – Orléans
02 38 79 56 00
- **Lycée Benjamin-Franklin**
21 bis, rue Eugène-Vignat – Orléans
02 38 79 10 10



Le collège Montjoie

Inscriptions scolaires

Voir dans la rubrique « Démarches et formalité »
- Inscriptions scolaires

Associations des parents d'élèves

- **FCPE**
- **APES** (Association des parents d'élèves des écoles et collèges de Saran)
- **Parents non rattachés à une association**

Restauration et accueils périscolaires

Tout élève scolarisé dans une école saranaise peut accéder à ces prestations municipales. Véritables lieux éducatifs dans chaque école allant bien au-delà d'un simple moyen de garde, ils se déroulent le matin (de 7h30 à l'ouverture de l'école), le midi (de 11h45 à 13h45, sauf Marcel-Pagnol 11h30 à 13h10), le soir (de 16h30 à 18h30).

Une inscription préalable en mairie (ou Espace famille) est obligatoire. Par la suite, une réservation des jours souhaités est nécessaire pour fréquenter les accueils, en tenant compte des dates limites fixées.

! Retrouvez les menus sur l'Espace famille ou sur le site internet de la Ville www.saran.fr/restauration-scolaire



Aide aux devoirs et accompagnement à la scolarité

Pour les élèves de l'élémentaire :

L'encadrement est effectué par des enseignants des écoles saranaises. Chaque enfant doit être inscrit à l'accueil périscolaire pour y participer.

L'étude dirigée est organisée par groupes de 7 à 10 enfants du CP au CM2.

Ce sont les enseignants qui évaluent si l'enfant a besoin de participer aux études dirigées et qui choisissent en fonction des difficultés rencontrées.



Enfance | Jeunesse • Accueil Jeunesse

Accueils de loisirs

Accueil le mercredi de 7h30 à 18h30 (accueil possible à la demi-journée : matin avec repas ou après-midi sans repas) et pendant les vacances scolaires de 7h30 à 18h30 (Pas d'accueil possible à la demi-journée).

2 lignes municipales de bus sont proposées et assurent l'acheminement sur site et le retour des enfants.

- **Le centre Marcel-Pagnol**
Rue du Grand Clos
Accueil maternel - 3 à 5 ans • 02 38 79 01 31
Accueil primaire - 6 à 8 ans • 02 38 79 01 32
- **Base préados de la Caillerette - 9 à 14 ans**
95, rue de la Poterie
02 38 74 00 38

Point information jeunesse

Mairie, place de la Liberté • 02 38 80 34 12

Le Pij aide les jeunes dans leur scolarité et leur orientation (demande de stage, métiers, emploi, formation professionnelle, apprentissage, alternance, en lien avec la Mission locale de l'Orléanais, ainsi que pour le logement, les loisirs, la santé...).

Il met à disposition des outils de contact pour les administrations et autres établissements et peut également les aider à l'élaboration de CV et de lettres de motivation.

Un poste informatique avec accès internet est disponible pour les recherches professionnelles, administratives et scolaires.

L'accueil se fait sur rendez-vous ou sur simple demande du jeune et/ou de la famille.



Relais de Quartier - Club ado

Les relais de quartier pour les 11-17 ans

Pratique d'activités collectives, en lien avec les autres structures municipales de loisirs, mais aussi accompagnement de projets d'initiatives favorisant la participation active des jeunes.

- **Relais de quartier du Vilpot**
Allée de Gascogne
02 38 73 44 79
 - **Relais de quartier du Bourg**
Rue de la Fontaine
02 38 80 34 11
 - **Relais de quartier du Chêne Maillard**
130, allée Jacques-Brel
02 38 84 41 79
 - **Local Enfance Vilpot (Enfants de 7 à 11 ans)**
Allée de Gascogne
02 38 73 44 79
 - **Club mécanique (dès 12 ans)**
170 rue du Chêne Vert
02 38 73 16 77
Permet aux jeunes de s'initier à la mécanique et aux énergies propres et renouvelables.
- Pour accéder aux activités proposées (ateliers, sorties, stages...), une adhésion jeunesse est obligatoire (disponible dans les relais de quartier et le PIJ), valable 1 an (de septembre à août) au tarif en vigueur.



Club Mécanique



Solidarité Santé Seniors

Action Sociale | 58
Logement | 58
Handicap | 58
Seniors | 59
Santé | 62



Action Sociale



Service Vie sociale

Missions : Accueil, orientation, accompagnement des saranais rencontrant des difficultés financières ou personnelles.

Une équipe de professionnels est présente et peut vous aider :

- À connaître, à accéder ou à rétablir vos droits (logements, handicap, RSA, dossier de surendettement).
- À connaître vos obligations (démarches, règlement de charges, diagnostic budgétaire).
- À accompagner les mineurs et jeunes adultes en situation de rupture.

Le Centre Communal d'Action Sociale

(CCAS)

Action générale de prévention et de développement dans la commune, en lien avec les institutions publiques et privées.

Missions :

- Aide sociale obligatoire (RSA, aide sociale légale, domiciliation).
- Aide sociale facultative qui met en œuvre la politique sociale municipale (aides aux vacances d'été, allocation chauffage, fête de Noël).



Actions collectives – Projets participatifs

Des actions collectives sont mises en œuvre (Paroles d'habitants, balade éco-citoyenne, Un été en fête...)

Logement

02 38 80 34 02

La ville de Saran est propriétaire d'Immeubles à Loyers Modérés, composés de 89 logements répartis sur 5 bâtiments. De plus, la Ville est réservataire de logement HLM du parc social locatif. (Voir dans la rubrique « Démarches et Formalités > Logement social »

Handicap

02 38 80 34 02

La Ville a la volonté de prendre en compte les problèmes que connaissent les habitants en situation de handicap.

Une Commission communale d'accessibilité aux personnes en situation de handicap aborde :

- les aménagements visant à faciliter le quotidien des personnes handicapées ;
- des actions d'intégration et de sensibilisation de la population aux problèmes générés par les différents handicaps (sensoriels, moteurs, intellectuels).

Des ateliers sportifs dédiés aux Saranais en situation de handicap sont proposés et encadrés par des éducateurs sportifs diplômés, du service municipal des Sports (Ateliers multi-sports, atelier aquatique).

! Renseignement 02 38 80 34 05



Maintien à domicile

02 38 80 34 26 / 34 29

Objectif : Permettre à tous les saranais en perte d'autonomie, dépendant, handicapé ou âgé de plus de 70 ans de continuer à vivre à leur domicile, ou de regagner leur domicile après une hospitalisation, à travers l'intervention d'une auxiliaire de vie sociale et/ou le portage de repas à domicile.

- **Auxiliaires de vie sociale :** Soutien matériel, moral et social à travers une aide dans les actes de la vie courante (toilette, habillage, entretien du logement et du linge, aide à la confection et à la prise de repas, promenades, courses, démarches extérieures...).
- **Portage des repas :** Livrés au domicile du lundi au samedi (minimum 3 livraisons/semaine – le repas du dimanche étant livré la veille).



Foyer Georges Brassens

02 38 72 35 00

Propriété de la ville de Saran, le Foyer Georges Brassens est une résidence autonomie de 70 appartements permettant d'accueillir des personnes retraitées – âgées de plus de 62 ans – dans le cadre d'un logement indépendant. Des services sont proposés visant à simplifier le quotidien des résidents.



Exceptionnel, en plein cœur de SAINT-JEAN-DE-BRAYE, venez visiter cette maison de 166 m² disposant d'UN PARC DE PLUS DE 6000 M² clos et arboré. Aucun bruits, complètement dépayçant.

624 000 €

Honoraires 4% TTC inclus à la charge de l'acquéreur (Prix 600 000 € hors honoraires)



SARAN MAISON INDIVIDUELLE des années 1950 avec dépendances MAISON composée : RDC Entrée, wc, cellier, cuisine, salle à manger avec cheminée, bibliothèque, bureau/chambre. ETAGE / 3 chambres, salle de bains.

228 800 €

Honoraires 4% TTC inclus à la charge de l'acquéreur (Prix 220 000 € hors honoraires)



Idéalement située dans un quartier calme, lumineuse maison de plain pied de 87 m² sur sous-sol complet comprenant : entrée, séjour-salon, une cuisine, trois chambres, une salle de bains et un wc.

199 600 €

Honoraires 3,96% TTC inclus à la charge de l'acquéreur (Prix 192 000 € hors honoraires)

Venez visiter nos Résidences Seniors

Autonomie - Bien-être - Confort - Sécurité



Pour vivre sa retraite en toute tranquillité

IDYLIA met à disposition des appartements spécialement conçus pour simplifier votre quotidien.

Résidence
Le Jardin des Arts
St Jean le Blanc (45)
02 38 55 52 18

Résidence
La Renaissance
Orléans (45)
02 38 24 92 26

Résidence
Le Parc de Morchène
St Cyr en Val (45)
02 38 55 81 01

Animations Seniors

02 38 80 34 24

Le Passeport Seniors

Des activités sportives, culturelles, manuelles, des sorties... sont proposées aux saranais de 62 ans et plus. Le Passeport Seniors permet d'accéder à ces prestations. Modalités d'adhésion www.saran.fr ou en appelant le n° de téléphone ci-dessus.

Le Banquet des anciens

Il est proposé une fois par an aux saranais de 65 ans et plus.



Services aux Seniors

02 38 80 34 20

Colis de Noël

Un colis de Noël par foyer, est offert en décembre, aux saranais de 70 ans et plus.

Le Plan Canicule s'inscrit dans une démarche de prévention sanitaire en période de fortes chaleurs. Dès l'alerte de niveau 3 déclenchée par le Préfet, la direction de l'Action sociale se mobilise pour soutenir les personnes vulnérables (personnes âgées, isolées, en situation de handicap). Une inscription est nécessaire via l'imprimé disponible dans le magazine Repères (mai ou juin) ou à l'Accueil de l'Action sociale.

Allocation chauffage

Elle est attribuée une fois par an aux personnes de plus de 62 ans ayant de faibles revenus (minimum vieillesse +20%).



Le colis de Noël



Solidarité | Santé | Seniors • Santé

Comme de nombreuses communes de la région, Saran est aussi touchée par la désertification médicale. Les départs en retraite de médecins généralistes et la rareté de certains spécialistes ont poussé la municipalité à agir pour maintenir et développer une offre médicale de proximité. En ce sens, la mairie a acheté en 2014 un cabinet médical aux Sablonnières qu'elle loue à 3 médecins généralistes et a ouvert en 2017 un cabinet au Chêne Maillard pour y accueillir un médecin, une infirmière et une ostéopathe. Un cabinet disponible reste réservé pour accueillir un futur médecin généraliste. Ces installations sont venues pérenniser et compléter l'offre de soin déjà existante.

Le Conseil municipal a refusé le classement de l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui ne place pas Saran dans

la catégorie des villes prioritaires. Malgré ces actions, l'État n'a pas souhaité placer Saran en zone prioritaire.

Par ailleurs, la municipalité de Saran a défendu pendant plusieurs années la création d'un CHU (Centre Hospitalier Universitaire) à Orléans. C'est désormais acté, et même si ça ne résoudra pas le problème dans l'immédiat, il faut espérer que cela permettra à terme de faire reculer la désertification médicale de notre ville.

La ville de Saran est également très impliquée pour la prévention santé. Elle agit comme un partenaire de la santé de ses habitants. Elle noue des liens avec les professionnels et les associations et elle participe à de nombreux événements de prévention (Don de Sang, Octobre Rose, Secourisme, Mars bleu...).



Maison des consultations Oréliance

Annuaire des professionnels de santé

Au centre de la ville se situe un Pôle Santé composé de plusieurs structures publiques (EHPAD, USLD), et privées (clinique, centre de convalescence, maison des consultations). La commune accueille également d'autres établissements spécialisés sur son territoire ainsi que des professionnels de santé libéraux.

• Antenne locale CPAM

rue de la Fontaine
34 46 (du lundi au vendredi de 8h à 18h).

• Ambulance / Véhicule sanitaire

• Sarl Ambulances d'Orléans
1725, rue de Montaran – 02 38 52 15 15 (??)

• Centre de convalescence

• La Cigogne
Zac Portes du Loiret – 60, allée Charles-Nungesser
02 38 51 75 00

• Clinique

• Oréliance
555, avenue Jacqueline-Auriol – 02 38 79 60 00
oreliance@oreliance.com – www.oreliance.com
(Chirurgie, maternité, médecine, spécialités transverses)
Urgences polyvalentes : 02 38 79 82 82
Urgences maternité : 02 38 79 61 00
Urgences cardiologiques : 02 38 79 83 83
SOS mains : 02 38 79 60 95
SOS calculs : 02 38 79 82 82

• Maison des consultations
551, avenue Jacqueline-Auriol – 0 826 22 15 15

• Chirurgiens - Dentistes

• Cabinet dentaire Jacques Guillaume et Marie-Noëlle Arnaud-Guillaume
466, avenue du Stade – 02 38 73 04 48

• Philippe Voza
157, rue du Bourg – 02 38 74 01 28

• Cabinet médical des Sablonnières
915, rue des Sablonnières
Frédéric Laviolle, Sara Goncalves Dos Santos, Denisa Rama
915, rue des Sablonnières – 02 38 54 01 86

• Établissements spécialisés

• Foyer de vie du Chêne Maillard
Adapei 45 – 848, rue du Chêne Maillard
02 38 73 32 19 – foyersaran@adapei45.asso.fr

• Sessad de Saran

Adapei 45 – Chemin des Sablons
02 38 68 26 32 – sessad.saran@adapei45.asso.fr

• Centre médico-psychologique
Allée Jacques-Brel – 02 38 73 42 03

• EAM Léonard de Vinci
67, Chemin des Sablons – 02 38 68 30 55

• Foyer Apajh
162, allée du Kiosque – 02 38 81 87 29

• Établissement et service d'aide par le travail Jean-Pinaud
450, rue des Jonquilles – 02 38 73 68 72

• Infirmier(ère)s à domicile

• Cabinet de soins infirmiers du Lac
277 rue de la Médecinerie • 02 38 72 03 47
Mme Tessier : 06 78 22 53 97
Mme Crasson : 06 80 01 30 71
Mme Nadir : 06 68 79 35 36

• Cabinet infirmier
M. M'Salmi – 79, allée des Sablonnières
02 38 72 52 34 / 07 83 70 02 43

• Cabinet infirmier du Bourg
Mme Bonnichon – M. Labrunie
797, rue de la Montjoie – 07 87 77 83 60

• Cabinet de soins infirmiers Toulgoat
551, avenue Jacqueline-Auriol – 07 67 79 99 33

• Cabinet infirmier du Chêne (adultes et enfants)
Mme Meunier-Dufaut – 50, rue Marcel-Paul
06 49 56 17 62 (7j/7, sur rendez-vous)

• Service de Soins infirmiers à domicile
60, allée Charles-Nungesser – 02 38 32 73 50

• Laboratoire d'analyses médicales

• Anabio Centre
525 bis, rue du Faubourg Bannier
02 38 73 43 43

• Medibioblab
755 avenue Jacqueline-Auriol – 02 38 42 18 00

• EHPAD / USLD

• Résidence du Bois Fleuri
1160, rue Passe-Debout – 02 38 74 49 87

• Masseurs - Kinésithérapeutes
• Frédéric Marlière - Laura Rocha
77, allée des Sablonnières – 02 38 73 92 80

• Antoine Thébaud
73, allée des Sablonnières
02 34 52 07 08 / 06 48 70 48 20

• Jean-Pierre Palmade
443, rue du Bourg – 02 38 73 65 17

• Médecine du travail

• Service de santé aux travailleurs
235, rue des Sables de Sary – 02 38 71 89 00

• Médecins généralistes

• Yassine Bouakaz
75 allée des Sablonnières
02 38 79 88 61 ou Doctolib

• Rabah Halfaoui
75 allée des Sablonnières
02 38 79 88 60 ou Doctolib

• Claude Huguet
75, allée des Sablonnières
02 38 83 00 22 ou Doctolib

• Agnès Richard-Pinet
725, rue des Jonquilles – 02 38 43 10 93

• Dana Stanciu
50, rue Marcel-Paul
02 38 68 05 75 ou Doctolib

• Soins non programmés (pour obtenir un rendez-vous sous 24 à 48h avec un médecin de ville) – 07 88 85 71 51

• Orthophonistes

• Hélène Choplin
533, rue du Bourg – 02 38 74 02 37

• Audrey Marty
419 rue de la Fontaine – 07 81 96 95 00

• Ostéopathes

- **Vickie Godat**
797, rue de la Montjoie
02 38 73 62 07 ou Doctolib
 - **Daniel Cassiau**
551, avenue Jacqueline-Auriol
Maison des Consultations
02 38 62 29 00 ou Doctolib
 - **Chloé Henri**
797, rue de la Montjoie
06 79 02 73 09 ou Doctolib
 - **Marc Goueffon**
551, avenue Jacqueline-Auriol
Maison des Consultations
07 88 59 28 92 ou Doctolib
 - **Isabelle Lanoë**
551, avenue Jacqueline-Auriol
Maison des Consultations
02 38 62 29 00
 - **Élodie Marquet**
50, rue Marcel-Paul
02 38 53 79 74 ou Doctolib
- ## • Pédicures – Podologues
- **Valérie fourcault**
161, rue du Bourg
02 38 73 16 40 / 06 60 86 00 49
 - **Benjamin Tricoit**
170, allée du Bois Bouchet – **02 38 66 40 68**
- ## • Pharmacies
- **Pharmacie 2000**
2601, RN 20 – Centre cial Cap Saran
02 38 73 48 14
 - **Pharmacie Cora Guilloit**
525, rue du Faubourg Banner
02 38 73 86 20
 - **Pharmacie du Chêne Maillard**
675, avenue des Champs Gareaux
02 38 73 39 29
 - **Pharmacie Marie-Yvonne Pinsolle**
367, rue du Bourg – **02 38 73 23 40**
 - **Pharmacie Rémy Saad**
Rue Louis-Aragon – Centre cial Intermarché
02 38 73 37 37

• Prothésistes dentaires

- **Laboratoire Marquez**
277, rue de la Médecinerie – **02 38 73 20 30**
 - **Laboratoire All Prosthétic**
915, rue des Sablonnières – **02 38 50 57 35**
- ## • Sage-Femme
- **Céline Hernandez**
380, rue Passe Debout
06 82 20 58 58 ou Doctolib
- ## • Sophrologie – Réflexologie plantaire
- **Pascale Guillemard (sophrologue)**
797, rue de la Montjoie – **06 81 74 15 95**
 - **Isabelle Michel (réflexologie plantaire)**
35, rue des Pinsons – **06 69 03 28 95**
 - **Mireille Schneider**
182, rue Passe Debout – **06 84 11 22 99**
- ## • Soins hors cadre réglementaire
- **Suzan Korkut, Kinésiologue**
521, rue du Faubourg Banner – **07 66 18 54 27**
 - **Sophie Templier, Naturopathe**
Consultation à domicile
ou à Biocoop 40, rue Gabriel-Debacq
06 64 94 95 35

Utiles

- **Centre antipoison**
02 41 48 21 21
www.centre-antipoison.net
- **Drogues info service**
0 800 23 13 13 (gratuit, 24h/24)
www.drogues.info-service.fr
- **Fil santé jeunes (de 8h à minuit)**
34.24 (appel anonyme et gratuit)
www.filsantejeunes.com
- **Planning familial (Orléans)**
6, rue du Brésil – **02 38 70 00 20**
- **Sida info service**
0 800 840 800 (gratuit, 24h/24)
www.sida-info-service.org
- **Allô Enfance en danger**
119 (gratuit, 7j/7, 24h/24)
www.allo119.gouv.fr
- **Urgence 114**
Pour que les personnes sourdes,
malentendantes, aphasiques ou dysphasiques
contactent par sms les services d'urgence.
www.urgence114.fr
- **Urgence dentaire**
02 38 81 01 09
Dimanches et jours fériés de 9h à 12h
et de 14h à 16h15
- **Urgence vétérinaire Mangold et Marçais**
60, rue de la Tuilerie – Saran
02 38 73 52 97

Annuaire solidarité

- **Aide aux victimes du Loiret** (infractions pénales de violences conjugales)
8 rue Guillaume – Orléans
02 38 62 31 62 – www.avl45.fr
- **Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles** (CIDFF)
60, quai des Augustins – Orléans
02 38 77 02 33
- **Croix Rouge**
69 bis, rue des Anguignis – Saint-Jean-le-Blanc
02 38 53 30 76
- **Dialogue et Médiations**
133, rue de Gascogne – Saran
06 53 64 90 47
asso@dialogue-et-mediations.fr
- **Envie**
(Électroménager reconditionné à petits prix)
2, rue Émile-Leconte – Ingré
02 38 43 60 24
- **Les Restos du cœur**
675, avenue des Champs Gareaux – Saran
02 38 65 92 76
ad45.saran@restosducoeur.org
- **Lien social et médiation**
11, avenue Montesquieu – Orléans
02 38 76 02 87
- **Relais orléanais**
41 bis, rue Faubourg Madeleine – Orléans
02 38 54 91 77
- **Secours populaire français Comité local**
124, rue des Bergeronnettes – Saran
02 38 72 58 70 / 06 81 28 85 01
- **Secours populaire Fédération du Loiret**
653, rue Passe Debout – Saran
02 38 68 22 45
- **Maison de la justice et du droit**
1, rue Henri Poincaré – Orléans La Source
02 38 69 01 22
(uniquement sur rendez-vous)
mjlorleans@gmail.com
- **ADMR, service à domicile**
32 bis, rue des Bagneux – Saint-Jean-de-la-Ruelle
02 38 70 50 51
- **Présence verte**
11, rue des Droits de l'Homme – Orléans
02 38 60 55 89
- **Agence Départementale Information pour le Logement** (ADIL)
1 bis, rue St Euverte – Orléans
02 38 62 47 07
- **Bâtir Centre Vallogis**
24 rue du Pot de Fer – Orléans
02 38 79 75 14
- **3F Val de Loire**
5, rue Michel royer – Orléans
02 34 28 02 02
- **Les Résidences de l'Orléanais** (Agence Ouest)
219, rue des Murlins – Orléans
02 38 70 53 05
- **Logem Loiret**
6 rue du Commandant de Poli – Orléans
02 38 70 44 44
- **Maison de l'Habitat**
16 rue Jeanne d'Arc – Orléans
02 38 68 10 40
- **France Loire**
33, rue du Faubourg Bourgogne – Orléans
02 38 54 32 10



La Banquet des Anciens

RÉSIDENCE
LES FLEURS
D'O



Livraison de
nos premiers logements
au sein du quartier NEO !

EXIA, concepteur
de quartiers vivants et
aménageurs d'espaces
de qualité

PINEL



RENSEIGNEMENTS ET VENTE

02 38 43 80 80

Le détail complet des lots est disponible auprès de votre conseiller de vente - SCCV EXIA NOC 18 - Siège administratif B rue Lavollier 45140 INCRE. Illustrations non contractuelles due à une libre interprétation de l'artiste et susceptible de modifications pour raisons techniques et administratives. Tous droits de reproduction interdits. Sauf erreur typographique indépendante de notre volonté - Création Infiniment Plus - 04 79 81 28 40 - Avril 2022.

GARAGE 45 AUTO



182 RUE MARCELIN BERTHELOT
45400 FLEURY LES AUBRAYS

- » Entretien
- » Réparation
- » Vente & Reprise



CITROËN



Culture

École municipale de musique et de danse | 68
Médiathèque | 69
Galerie du château de l'étang | 70
Théâtre municipal de Saran | 71
Atelier typographique | 72
Agenda culturel Oyez ! | 73
Espace Hugues-Sellini | 73
Boîtes à livres | 73

67



Culture • École municipale de musique et de danse

L'École Municipale de Musique et de Danse (EMMD) accueille les Saranais dès l'âge de 6 ans (ou inscrits en CP).

École de Musique

Direction : rue de la Fontaine – 02 38 80 35 19

L'EMMD vous propose un enseignement complet avec les formations suivantes :

- l'initiation et la formation musicale,
- la formation instrumentale ou vocale,
- les pratiques collectives.



École de Danse

240, allée Jacques-Brel (Centre Jacques-Brel)

02 38 62 57 65 – emmd@ville-saran.fr



L'EMMD vous propose un enseignement pluridisciplinaire :

- L'initiation
- La danse classique
- La danse contemporaine
- La danse jazz
- La danse moderne pour adolescents débutants
- Des ateliers chorégraphiques

- **la voix** : chant
- **les cordes frottées** : violon, alto, violoncelle
- **les polyphoniques** : piano classique, guitare classique, accordéon, piano d'accompagnement
- **les bois** : flûte traversière, hautbois, basson, saxophone
- **les cuivres** : cornet, trompette, trombone, tuba
- « **musiques actuelles et jazz** » : guitare électrique, guitare électro-acoustique, guitare basse, piano jazz, batterie.

Ainsi qu'une multitude de pratiques collectives : ensembles vocaux, orchestre, musique de chambre, ateliers de musiques actuelles et jazz, ensembles instrumentaux...

Tout au long de l'année, des projets artistiques ponctuels complètent la formation des élèves : spectacles, concerts, stages, sorties pédagogiques...



Médiathèque

Place de la Liberté

02 38 80 35 10 – mediatheque@ville-saran.fr

Horaires de septembre à juin :

- Lundi : Fermée
- Mardi : 15h – 18h
- Mercredi : 10h – 18h
- Jeudi : Fermée
- Vendredi : 10h – 12h et 15h – 19h
- Samedi : 10h – 17h
- Dimanche : Fermée

La médiathèque c'est :

- **Le prêt de documents** (plus de 38 000 livres, livres CD et CD, disques vinyles, livres électroniques et liseuses, une soixantaine d'abonnements à des quotidiens et magazines variés)
- **Un catalogue et des services en ligne**
- **Un espace multimédia**
- **Accès Wifi gratuit** (2h/jour)
- **Tablettes et ressources numériques**
- **Un service de photocopie** (payant)
- **Des animations et rendez-vous réguliers** (histoires, projections, concerts, ateliers numériques...)
- **Des espaces de travail et de détente**



Retrouvez toute l'actualité de la médiathèque sur son portail internet (ainsi que pour la réservation, la prolongation, les sélections) www.mediatheque.ville-saran.fr



Culture • Galerie du château de l'Étang



Horaires de avril à septembre :
Semaine : 14h / 17h30
Week-end : 14h30 / 18h30

Horaires de octobre à mars :
Semaine : 14h / 17h
week-end : 14h / 17h30
Fermée le lundi et jours fériés.

Rue de la Fontaine
02 38 73 35 70 – chateau.etang@ville-saran.fr

La galerie, située au rez-de-chaussée du château présente une exposition d'arts plastiques par mois. Elle propose à un large public de découvrir des techniques et des styles artistiques différents. C'est une grande palette de créateurs de la région Centre Val-de-Loire qui est invitée à exposer. Peintres, sculpteurs, photographes, graveurs... des univers variés, déclinés selon la sensibilité des artistes. Il est possible de rencontrer les artistes le week-end pour échanger sur leur travail artistique.

Dans le parc propice à la détente, la galerie du château de l'Étang est un lieu de découvertes, d'échanges et de rencontres.

Théâtre municipal de Saran

Âgée de plus de 400 ans, la « Chapelle Vieille », ancienne église des Aydes, est ensuite devenue un lieu culturel depuis 1979. La Ville a, en effet, souhaité disposer d'une véritable salle de spectacles occupée en permanence par une troupe de théâtre. Avec les aides de l'État et de la Région, elle décide d'engager une rénovation complète des lieux (gros œuvre, aménagement professionnel, mise aux normes) pour en faire un lieu de scène à par entière en y installant des fauteuils en gradin, mais également une vraie scène, des loges, un accueil avec bar, etc. L'aménagement respecte également la façade extérieure de l'ancienne église désaffectée avec, cependant, l'utilisation du bois pour recouvrir le chevet et apporter du modernisme. Avec le soutien de la DRAC, l'été et l'automne 2023 verront une restauration complète du bâtiment, avec la rénovation des fauteuils de la salle, la réfection de l'éclairage, et le rafraîchissement des peintures afin d'y accueillir le public toujours dans de meilleures conditions. Cette structure témoigne de l'heureuse métamorphose d'un lieu spirituel en une place forte de la culture locale.



Le Théâtre de la Tête Noire

Le bâtiment, propriété de la Ville de Saran, est dirigé et animé par l'association du Théâtre de la Tête Noire, avec une équipe de professionnels de la culture, qui programme des spectacles – théâtre, musique, jeunesse – destinés à tous les publics. Il est aujourd'hui devenu un lieu labellisé autour du projet que conduit Patrice Douchet, metteur en scène et directeur du Théâtre de la Tête Noire. La Ville y organise également plusieurs événements de sa propre programmation culturelle.

Chaque saison fait la part belle au théâtre qui s'écrit aujourd'hui, que ce soit en soirée ou sur le temps scolaire. En accompagnement de la programmation, sont mis en place de nombreuses actions de sensibilisation ainsi que des projets avec les habitants de Saran. Le Théâtre apporte un soutien actif aux compagnies et aux auteurs en les accueillant en résidence et en développant des dispositifs et temps forts tels que Text'Avril, festival consacré à l'émergence des écritures d'aujourd'hui, Partir en écriture ou encore l'auteur dans le paysage. Il assure aussi la direction artistique et technique du festival Théâtre sur l'Herbe, organisé tous les trois ans dans le Parc du château de l'Étang. Le Théâtre est également un lieu de formation. Il propose des ateliers théâtraux hebdomadaires pour les enfants à partir de 8 ans, pour les adultes dès 17 ans.

144, ancienne route de Chartres
02 38 73 02 00 – contact@theatre-tete-noire.com
www.theatre-tete-noire.com

Administration / Studio de répétitions :
219, rue de la Fontaine
02 38 73 14 14
Scène conventionnée d'intérêt national Art et création – Écritures contemporaines



06 50 83 69 70 – ft.tachot@free.fr

Avec l'envie de préserver et transmettre le patrimoine de l'imprimerie et la presse, la Ville de Saran accueille et soutient l'association « Format typographique » avec qui elle a créé un lieu unique en son genre : l'Atelier typographique de Saran. Conservatoire des savoir-faire, l'Atelier est aussi un lieu de formation et de production où se rencontrent des publics variés : enfants, collégiens, étudiants, artistes, éditeurs de livres rares...

Cet atelier assure également la formation des personnels de l'atelier patrimonial de l'imprimerie nationale et celle des animateurs de l'atelier musée de l'imprimerie de Malesherbes.

Professionnels de haut niveau, les « typos » de Saran sont des érudits abordables et joyeux qui auront toujours plaisir à vous accueillir.



Spectacle Plumes en avril

L'agenda culturel Oyez !

Retrouvez toutes l'actualité culturelle dans l'agenda Oyez !, publié tous les 4 mois, présentant les temps forts de la programmation (théâtre, musique et concert, danse, exposition, rencontres et rendez-vous...) s'adressant à tout public, ou sur le site de la Ville www.saran.fr

Espace Hugues-Sellini

Situé au rez-de-chaussée de la mairie de Saran, cet espace accueille régulièrement des expositions.

Les boîtes à livres

Trois boîtes à livres sont installées sur la commune :

- Quartier du Chêne Maillard (face aux commerces des Champs Gareaux)
- Square Pierre-Sémard (quartier des Sablonnières)
- Quartier Bourg (près des commerces)



ORF Le parc des Mauves



Sport



Équipement sportifs municipaux | 76
Sport municipal | 78
Sport libre | 80
Sport en club | 80

75



Parc des sports Roland-Rabartin

Allée Roland-Rabartin

- Halle des sports Jacques-Mazzuca
- Stade d'athlétisme Colette-Besson
- Stade d'honneur de football Jacques-Mazzuca
- Terrain de football synthétique à 11
- Terrain de football stabilisé à 11
- Terrain de football herbe à 8
- Tennis couverts et tennis extérieurs
- Dojo
- Terrains de pétanque
- Skate-park
- Plaine de jeux
- Local Canoë-kayak



Centre nautique de la Grande planche

146, rue Maurice-Claret

02 38 79 03 50 / 02 38 79 03 51 – centre.nautique@ville-saran.fr

- 1 bassin de 25 x 15 mètres (6 lignes d'eau)
- 1 bassin de 15 x 15 mètres (avec toboggan aquatique de 50 mètres)
- 1 plaine aqualudique
- 1 plaine d'agrément extérieure
- 1 pelouse avec jeux d'enfants
- 1 système de mise à l'eau pour les personnes à mobilité réduite

Les activités proposées :

La natation prénatale, bébés dans l'eau, cours de natation jeunes et adultes, aquaseniors, aquagym, aquabike.

! Renseignement et inscription à l'Accueil de la mairie



Stade Colette-Besson

Local canoë-kayak

Centre équestre

Rue de la Fontaine

Gymnase Jean-Moulin

Rue du Docteur Payen (face à la mairie)

Gymnase Jean-Landré

93, rue Maurice-Clare

Gymnase Jacques-Brel

Allée Jacques-Brel

Gymnase Guy-Vergracht

Rue George-Sand

Salle de Billard

Allée Jacques-Brel, face au centre Jacques-Brel

Local d'activités cyclistes

Rue de la Fontaine, à côté du centre équestre



L'École Municipale de Sport (EMS)

L'EMS, encadrée par les éducateurs sportifs municipaux, propose de nombreuses activités sportives et ludiques extrascolaires aux enfants.

Ateliers et disciplines :

- Motricité
- Activités multisports
- Jeux d'opposition
- Athlétisme
- Basket-ball
- Football
- Handball
- Judo
- Tennis
- Natation
- Tir à l'arc



Retrouvez les modalités d'inscription sur l'espace famille.



Sport Été Animation (SEA)

SEA est une activité municipale proposée aux jeunes de 11 à 16 ans, Saranais ou licenciés dans une section de l'Usm Saran, l'Asfas ou la Slac, pendant la période estivale de juillet et août.

SEA propose des activités sportives de plein air ou nautiques :

- Badminton
- Accrobranche
- Aérobic
- Musculation
- Tennis
- Orientation
- Tir à l'arc
- Kayak
- et des sorties à la journée



Le rendez-vous se situe au Centre nautique de la Grande planche.
Inscription obligatoire en mairie.

Les stages sportifs

Organisés pendant les petites vacances scolaires pour les jeunes Saranais du CE1 à la 5^{ème}. Ils se déroulent sur les installations sportives municipales et sont encadrés par les éducateurs sportifs municipaux.

- Athlétisme
- Basket-ball
- Handball
- Football
- Tennis
- Judo
- Tir à l'arc
- Natation
- Roller
- Multisports
- Aventure



La Halle des Sports



Sport

Le sport libre

Les équipements sportifs libres d'accès :

- Skatepark
- City stades (square Pierre-Sépard, quartier Bourg, quartier Chiperie et quartier Chêne Maillard, agrès sportifs des parcs, lacs...).

Le sport en club

(Voir l'onglet Associations)



La Halle des Sports Jacques-Mazzuca



Handysport

Associations



Sportives | 82
Santé / Solidarité | 83
Culturelles / Loisirs | 84
Amicales | 85

Associations de quartier | 85
Anciens combattants | 85
Groupes d'élus au sein du Conseil municipal | 85





Associations • Sportives

- **Usm Générale**
(Union Sportive Municipale de Saran)
Mme Royer
saran.usm@gmail.com
- **Usm Badminton**
M. Talagrand
06 33 32 49 83 • quentintalagrand@live.fr
- **Usm Basket-ball**
Mme Pacault
06 70 21 22 82 • secretariat@saran-basket.com
- **Usm Billard**
M. Guilbaud
02 38 22 23 23 ou 06 87 66 59 62
guilbaud.bruno@aliceadsl.fr
- **Usm Bridge**
Mme Beaujouan
02 38 73 54 05 • saran.usm.bridge@gmail.com
- **Usm Canoë-kayak**
M. Arnoult
06 74 87 48 05 • nicolasarnoult.na@gmail.com
- **Centre équestre**
Mme Jenner
06 14 55 11 11 • saranequitation@orange.fr
- **Usm Cyclisme**
Mme Tabellion
06 60 77 36 96 • usmsaran.cyclisme@free.fr
- **Usm Cyclotourisme**
Mme Hacquin
06 82 47 60 55
christophe.hacquin@wanadoo.fr
- **Usm Football**
M. Amico
02 38 65 97 84 • president@saranfoot.fr
- **Usm Gymnastique d'entretien**
Mme Mandigout
06 03 60 47 72 • mandigout.bruno@orange.fr
- **Usm Handball**
M. Neuilly
adminitration@saran-hb.fr
- **Usm Judo**
M. Guérault
06 85 20 75 65 • usm.saran.judo@wanadoo.fr
- **Usm Karaté**
Mme Allard
06 81 04 04 66 • veroallard@orange.fr
- **Usm Marche traditionnelle et nordique**
Mme Perin
06 70 30 46 91 • sumsaranmarche@gmail.com
- **Usm Musculation**
M. Solvar
saranmusculation@gmail.com
- **Usm Natation**
M. Gasnier
02 38 73 24 43 ou 06 01 46 13 67
usm.saran.natation@sfr.fr
- **Usm Natation artistique**
M. Nouveau
06 13 65 42 34
sarannataristique@yahoo.com
- **Usm Qwan Ki Do**
M. Audebert
audebert_christophe@yahoo.fr
- **Usm Pétanque**
M. Bernillon
06 80 91 19 89
patrick.bernillon@club-internet.fr
- **Usm Roller Skate**
M. Mermet
06 72 92 52 05 ou 09 50 22 21 15
olivier.mermet45@gmail.com
- **Usm Subaquatique**
M. Lachaud
06 22 56 34 01 • slachaud@fmlogistic.com
- **Usm Tai-Chi-Chuan**
M. Gitton
06 85 23 28 50
jean-michel.gitton4351@hotmail.fr
- **Usm Tennis**
Mme Touret
06 88 66 36 50 • valerie.touret45@sfr.fr
- **Usm Tennis de table**
M. Archambault
06 70 10 04 92
philippearchambault81@gmail.com

- **Usm VTT**
M. Debout
06 72 57 68 18 • president@usmsaranvtt.com
- **Usm Water Polo**
M. Kooijman
06 32 49 92 93 • fkwaterpolo@gmail.com
- **Usm Yoga**
Mme Moisan
06 32 84 19 71 ou 06 66 90 01 19
moisan45@hotmail.fr
- **Saran Loiret Athlétic Club** (SLAC) Section
handisport et Sport Santé
Mme Lacombe
06 13 59 37 96 • slac.athle45@gmail.com
- **Asfas Tir à l'arc**
M. Mareschal
06 65 04 60 89 • asfas-tiralarc@live.fr
- **Asfas Triathlon**
M. Durand
06 77 76 65 08 • o.asfastriathlon@gmail.com
- **Cercle omnisports des Cent Arpents**
Mme Goy
02 38 52 12 12 • coca@centarpents.fr
- **Union nationale du sport scolaire**
Association sportive du collège Montjoie
02 38 79 00 22
Association sportive du collège Pelletier
02 38 22 33 55
Association sportive du Lycée Maurice-Genevoix
02 38 78 77 41
- **Diabète sport détente Loiret**
M. Chevalier
02 38 73 56 93 • dsd45@outlook.com



Associations • Santé / Solidarité

- **Fédération nationale du Secours populaire français**
M. Jaffre
02 38 68 22 45 • contact@spf45.org
www.secourspopulaire.fr/45
- **Comité local du Secours populaire de Saran**
Mme Poirier
124, rue des Bergeronnettes
02 38 72 58 70
- **Les Restos du cœur**
675, avenue des Champs Gareaux
02 38 65 92 76
- **Entraide scolaire amicale**
Mme Barrière
06 47 24 68 18
- **Association familiale**
M. Dufeutrelle
02 38 73 36 24 • michel_dufeutrelle@yahoo.fr
- **Les Rendez-vous Solid'R**
M. El Messaoudi
rdvsolidaire@outlook.fr
- **Tout lire tout écrire**
Mme Gauguin
07 68 35 17 56 • toutliretoutecrire@gmail.com
- **Un arc en ciel pour Clara**
Mme Rastoll
06 24 57 55 24
unarcencielpourclara@gmail.com
www.unarcencielpourclara.org
- **Le Petit Marc**
(soutien à un enfant atteint d'une maladie orpheline)
Mme Pinglot
06 98 77 73 32 • asso.marc@gmail.com
www.association-lepetitmarc.com
- **Les Rubans Zébrés d'Audrey**
(sensibilisation au cancer neuro-endocrinien)
Mme Doré
06 51 72 66 26 • lrza45@yahoo.com
- **Sar'an Heureux**
Mme Mellado
06 07 42 09 96 • saranheureux@outlook.fr
- **SOS Globi Centre Val de Loire**
Mme War
06 50 85 69 99 • afd.duloiret@gmail.com
- **Secouristes de la Croix blanche du Loiret**
M. Simond
06 30 65 54 84 • croixblancheloiret@aliceadsl.fr
- **HEO** (Handicap Espoir Ostéopathe)
Mme Durand
eheo.regioncentre@gmail.com
www.eheo.org
- **L'Espoir**
M. Pelletreau
Centre pénitentiaire Orléans-Saran
02 38 91 53 27
association.lespoir@laposte.net
- **France Cuba** (antenne de Saran)
M. Audebourg
frcuba.loiret@wanadoo.fr
www.francecuba.org
- **Saran-Bauta**
M. Santiago
02 38 73 26 48 • saran-bauta@laposte.net



Culturelles / Loisirs

- **Format typographique, atelier « Le Cassetin »**
M. Tachot
Mairie, place de la Liberté – Saran
06 50 83 69 70
- **Le P'tit Crème**
M. Méranger
06 83 70 06 18 • leptitcreme@icloud.com
- **La Saranade** (chorale)
Mme Gérard
02 38 73 03 83
www.la-saranade.fr
- **Harmonie intercommunale Fleury-Saran**
Mme Gougeon
02 38 61 06 01
courrier@harmoniefleury saran.fr
<http://harmoniefleury saran.fr>
- **Groupe d'histoire locale**
Mme Legrand
02 38 76 66 90 • ghlsaran@orange.fr
- **Le Scrabble à Saran**
Mme Beaujouan
02 38 73 54 05 • saran.scrabble@gmail.com
- **Maison des loisirs et de la culture (MLC)**
Mme Blas
02 38 72 29 25 • mlc45saran@gmail.com
- **Art's Danse**
Mme Hamon
06 81 26 56 32 • bureau.artsdanse@gmail.com
www.artsdanse.com
- **Comité des fêtes**
Mme Fricheau
02 38 73 48 91 • danielefricheau@orange.fr
- **Gardon saranais (pêche)**
M. Genet
06 58 88 29 25 • genet.frederic@hotmail.com
- **Oiseau club**
Mme Parisy
oiseauclubsaran@free.fr
<http://oiseauclubsaran.free.fr>
- **Association de chasse**
M. Duneau
02 38 73 02 47 • duneau.gilbert@wanadoo.fr

- **Petite fleur saranaise** (art floral)
Mme Clisson
02 38 73 42 65 • evelyne.clisson@gmail.com
- **Jardins 2000**
M. Girault
jardins2000.45770@gmail.com
- **Association saranaise des astronomes amateurs**
M. Jolivet
06 35 59 60 19 • cjol1@free.fr
- **Le Big Band de Saran** (musique)
M. Lesage
06 85 93 70 43 • saranjazzbigband@gmail.com
- **Questions pour un champion**
M. Saillier
06 72 58 11 43 • michelsaillier@neuf.fr
- **Cimas** (club informatique)
M. Bailliez
06 52 35 00 99 • cimas@free.fr
<http://cimas1.free.fr>
- **Kimbenza**
(aide au développement socioculturel)
M. Mankessi
06 41 02 41 52
- **Selepak Franco-Khmer**
M. Sarun Chan
07 69 40 97 51
- **Rajo Terres**
M. Mohamed Omar
06 14 87 27 83
- **Association des commerçants du Bourg**
Mme Baumier
02 38 73 28 00
- **Association Nature Saran**
M. Mandigout
06 70 93 03 65 • association@naturesaran.fr



Amicales

- **Les jeunes d'antan** (club du 3^{ème} âge)
M. Gennetay
06 37 16 25 84 • jeanpierre.gennetay@sfr.fr
- **Amicale des sapeurs pompiers**
M. Fichet
amicale.pompiers.orga@gmail.com
- **Association voyages et loisirs cheminots d'Orléans** (Avlco)
M. Nicolas
02 38 43 08 53 • jacki95145@hotmail.com

Associations de quartier

- **Amicale des locataires Saran-Vilpot** (CNL)
M. Touchard
02 38 73 64 51
- **Association quartier Montjoie-Raffours**
M. Chassin
02 38 73 86 86
- **Le quartier des Saisons « Secteur T »**
M. Petit
06 86 73 36 33
- **CNL La Chiperie**
Mme Letort
- **Association des locataires (CNL) résidence Fernand-Léger**
Mme Croze

Anciens combattants

- **Arac section locale Fleury-Saran**
M. Lemoine
02 38 86 81 60
- **Section ACPG/CATM de Saran**
M. Dufour
07 83 72 93 35
- **Fnac**
M. Mallard
02 38 73 54 08 • andre.mallard@sfr.fr



Groupe d'élus au sein du Conseil municipal

- **Continuons avec vous pour Saran** (majorité municipale)
continuons-pour-saran@laposte.net
www.continuonspoursaran.fr
- **Saran moderne et solidaire** (opposition)
monparticsaran@gmail.com
www.saran.fr/association/saran-moderne-et-solidaire

COLLECTIVITÉS, **CONTACTEZ-NOUS** POUR RÉALISER
GRATUITEMENT VOS AGENDAS,
GUIDES PRATIQUES, PLANS DE VILLE,
OU TOUT AUTRE SUPPORT DE COMMUNICATION.
NOUS INTERVENONS DANS TOUTE LA FRANCE



AGENCE DE COMMUNICATION AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS
TERRITORIALES ET DES OFFICES DE TOURISME
45 rue de l'Est - 92100 Boulogne-Billancourt
Tél. 01 46 05 36 36 - info@mairieinfo.fr • www.mairieinfo.fr



Sébastien FILLION

- 60 vins en 5 & 10 litres
- Vins de Domaine / Champagnes
- Cave à Whiskies • Rhums
- Espace Cadeaux
- Prêts de fûts & tireuses à bière pour soirées et réceptions

www.saran.intercaves.fr

327 RN 20 - SARAN • 02 38 81 23 53

LE DÉLICE DU BOURG

- Artisan Boulanger -
SAVOIR-FAIRE ARTISANAL



09 82 62 42 67
349 rue du Bourg • 45770 SARAN

Intermarché

Rue Louis Aragon - 45770 Saran

Tél. : 02 38 73 50 01

www.intermarche.com



HORAIRES

Du lundi au samedi de 9h à 19h30

Dimanche 9h30 - 12h30



leDRIVE
Intermarché



MOYENS DE PAIEMENT

Chèques Bancaires
Espèces
Carte Bleue
Ticket restaurant



SERVICES +

- > Développement photos numériques
- > Carburant gaz 24h/24
- > Distributeur de billets
- > Cabine photos d'identité
- > Photocopieur noir et blanc
- > Mondial relais



Me Laure BOUTON
SARL BOISSAY, COUROUBLE, BOUTON, LE DANTEC-DIVARD
Notaires Associés

452 rue de Montjoie – 45770 SARAN

Tél : 09 50 72 91 76 – Fax : 02 54 95 33 01

Courriel : laure.bouton@notaires.fr



Étude certifiée



Courmemin [41], propriété
d'agrément située en pleine
campagne, idéale pour les
amoureux de nature. Cette
maison se compose d'un coin
cuisine ouvert sur le séjour-
salon, 2 chambres, toilettes
et salle de bains. Le territoire
d'une superficie totale de
23ha environ se compose de
plaines, bois et pièces d'eau.

Valeur DPE 507 lettre G valeur
GES 15 lettre C
Coût annuel mini 1970€ coût
annuel max 2730€

420.000 EUROS

Net vendeur Honoraires de négociation 22680 euros

Nos autres offices à votre disposition :

- Siège social :
ROMORANTIN LANTHENAY (41200), 10 rue Notre Dame
02 54 95 33 00
- MENNETOU / CHER (41320), 8 rue des Ponts
02 54 95 75 75
- SALBRIS (41300), 6 boulevard de la République
02 54 97 00 28

TECHNI-MURS® 45

Ravalement • Etanchéité • Isolation • Menuiserie PVC Alu Bois

Les Plus

l'écoute, les délais,
la pose, la propreté,
le service, la sécurité.



Parc d'activités
10, rue de la Mouchetière
45140 INGRÉ

c'est plus sûr.

02 38 43 45 45

www.techni-murs.com

institutlescentarpents
esatjeanpinaud
www.centarpents.fr

Ouvert
du lundi au jeudi
de 8h30 à 12h15
et de 13h à 17h
le vendredi
de 8h30 à 12h30
esatpinaud@centarpents.fr

Favorisez le partenariat équitable
Des solutions adaptées à vos besoins dans le respect
de l'environnement



Peinture
Rénovation



Menuiserie - Fabrication
Restauration
Vente d'allume-feu



Espaces verts
Travaux paysagers
Entretien & création

02 38 73 68 72

450, rue des Jonquilles - 45770 Saran

Nos métiers : Menuiserie industrielle - Peinture industrielle - Sous-traitance industrielle
avec capacité de stockage - Espaces verts - Imprimerie, reprographie et vernis 3D

Standard clinique
02 38 79 60 00

www.oreliance.com



URGENCES 24/24 - 7/7

- Polyvalentes
02 38 79 82 82
- SOS Mains
02 38 79 60 95
- Urgences cardiologiques
02 38 79 83 83



Médecine - Chirurgie - Maternité - Urgences

- Chirurgie générale, viscérale, thoracique
- Chirurgie orthopédique, traumatologique
- Chirurgie du rachis
- Chirurgie urologique
- Chirurgie de la main
- Chirurgie plastique, esthétique et reconstructive
- Chirurgie vasculaire
- Ophtalmologie
- Oto-rhino-laryngologie
- Stomatologie
- Gastro-entérologie
- Endoscopies digestives
- Endoscopies bronchiques
- Pneumologie
- Gynécologie - Obstétrique
- Assistance Médicale à la Procréation
- Pédiatrie - Réanimation néonatale
- Cardiologie
- Médecine interne
- Médecine endocrinologie
- Neurologie
- SSR Cardio
- Centre du sommeil
- Dialyse
- Oncologie
- Radiothérapie
- Anesthésistes réanimateurs
- Kinésithérapie
- Anatomopathologie
- Laboratoire d'analyses médicales
- Radiologie - Échographie - Scanner - IRM
- Urgences : polyvalentes, cardiologiques, SOS Mains
- Maxillo faciale
- Néphrologie
- Chimio / Cancero
- Soins intensifs Cardiologie
- Surveillance continue Cardiologie - Chirurgie
- Médecine Nucléaire